



*Actes des  
3<sup>èmes</sup>  
rencontres  
jeunesse à  
l'international*

*jeudi 7 avril 2011, Dijon*



## Table des matières

Séance plénière .....	4
Ouverture des rencontres.....	4
Table ronde n° 1 .....	7
Table ronde n° 2.....	16
Atelier n° 1 .....	23
Atelier n° 2 .....	29
Recommandations des deux rapporteurs .....	37
Clôture.....	38
<b>Organisations à connaître.....</b>	<b>42</b>
<b>Publications de Cités Unies France.....</b>	<b>55</b>

# Séance plénière

## Ouverture des rencontres

**Mme Safia Otokoré**, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, chargée du développement à l'international et de la coopération décentralisée, accueille les participants à cette séance et présente les différents partenaires de la journée. Elle se dit honorée d'ouvrir ces débats à la place de François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne, qui n'a pu être présent et rend hommage à Mme Hélène Vincent, présidente du groupe thématique jeunesse de Cité Unies France et adjointe au maire de Grenoble, en charge de la jeunesse.

Elle s'est rendue la semaine passée à l'assemblée nationale des sports et fait remarquer que les collectivités locales se sont saisies de la politique jeunesse et recherchent des solutions innovantes, d'éducation, d'insertion professionnelle ou de culture. À ce titre, la région Bourgogne a mis en place depuis 2004 de nouveaux dispositifs pour mieux servir les jeunes. Safia Otokoré s'est occupée personnellement de développer la dimension internationale de ces actions, afin de leur permettre de confronter leurs idées à d'autres et de tisser des relations fortes en dehors des frontières françaises, selon l'idée qu'un étranger est un ami qu'on n'a pas encore rencontré. Le conseil régional de Bourgogne souhaite ainsi lutter contre les idées haineuses pouvant survenir à l'égard des jeunes. La seule façon de reconnaître et d'apprécier la diversité culturelle est de bien former la jeunesse.

Safia Otokoré souhaite que cette journée de réflexion puisse être un tremplin en vue des journées sur le volontariat organisées en Bourgogne du 2 au 11 mai. Il s'agira d'aller à la rencontre des lycéens dans leur établissement et des jeunes dans les maisons de quartier pour les confronter à l'expérience de jeunes ayant déjà vécu une expérience internationale.

Safia Okotoré espère que les échanges seront fructueux pour l'ensemble des participants.

**M. Laurent Grandguillaume**, adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale de la ville de Dijon, félicite le travail des services du conseil régional de Bourgogne en termes de développement des politiques jeunesse. La ville de Dijon a été sélectionnée dans le cadre du programme européen « Jeunes en action ». C'est par l'ouverture au monde que commence le vivre ensemble, qui permet de combattre les idées nauséabondes diffusées ici et là. Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la jeunesse ne peuvent exister que si l'on considère qu'elles sont le fruit de partenariats entre les collectivités et les associations.

Il insiste aussi sur le fait que la question du volontariat des jeunes doit être confrontée à celle de l'autonomie. Les crédits gouvernementaux liés au volontariat ont été affectés en grande partie au service civique volontaire, mais il n'est pas certain que cela permette

de créer davantage d'autonomie pour les jeunes. S'ils sont force de proposition dans le programme « Envie d'agir », ils s'inscrivent au contraire, dans le service volontaire, dans un projet déjà déterminé. Laurent Grandguillaume pense que ces questions doivent trouver des réponses.

Il donne l'exemple de la ville de Quetigny, dans l'agglomération dijonnaise, qui met en œuvre des actions de coopération décentralisée en s'appuyant sur les associations œuvrant sur le terrain.

Enfin, Laurent Grandguillaume cite Jean Jaurès dans son discours à la jeunesse en 1903 : « *Le courage est de lutter contre la loi du mensonge triomphant qui passe et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni même s'il lui réserve une récompense.* » La jeunesse a ce courage, car elle sait s'investir dans le champ humanitaire, dans la solidarité et dans tous les champs touchant à l'humain. Il est inadmissible qu'un jeune sur deux soit au chômage en France ; il est donc nécessaire de se mobiliser avec la jeunesse pour lui redonner confiance.

**Mme Hélène Vincent** remercie Mme Otokoré pour son intervention ainsi que la région Bourgogne pour son accueil et sa collaboration à l'organisation de ces 3<sup>es</sup> Rencontres nationales de la jeunesse à l'international. Cette journée permettra de s'inscrire dans une nouvelle démarche, la plus collective et constructive possible pour renforcer la place de l'international dans les politiques jeunesse.

Hélène Vincent estime qu'il est indispensable de mener des actions ambitieuses en matière d'insertion, de logement, de formation, de citoyenneté et d'engagement. Pour cela, le regard porté sur la jeunesse doit évoluer pour qu'elle soit valorisée en tant que ressource pour nos territoires. De nombreuses collectivités se sont ainsi déjà engagées dans la mise en place d'outils de maintien et de soutien à l'accompagnement d'initiatives de jeunes pour favoriser l'ouverture au monde, la compréhension, la tolérance et l'apprentissage de la citoyenneté.

Elle observe que la question identitaire est constitutive de cette classe d'âge, avec des sujets face auxquels les jeunes sont souvent isolés. L'enjeu de l'accompagnement apparaît donc central pour les aider à trouver un sens à leur histoire. À cet égard, les expériences internationales, et donc le volontariat international, permettant de décentrer le regard, sont des atouts immenses. Récemment, le service civique a également offert de nouvelles opportunités en la matière.

Pour autant, Hélène Vincent pointe les difficultés encore rencontrées par le volontariat international, qui freinent parfois la volonté politique. Elle s'interroge sur la lisibilité des dispositifs, le mode de travail, le profil des jeunes ciblés et la qualité de l'accompagnement.

Elle souhaite une bonne journée à tous les participants.

**M. David Eloy**, rédacteur en chef de la revue *Altermondes*, présente son travail, qui porte sur les thématiques de solidarité internationale et de développement durable. La revue donne régulièrement la parole aux acteurs de la société civile, comme Unis-Cité. Un numéro spécial de la revue sera consacré, au mois de septembre, au volontariat.

David Eloy souligne l'importance de l'année 2011, qui est à la fois l'année internationale de la jeunesse décrétée par les Nations unies, l'année européenne du volontariat, et le premier anniversaire de la création de l'Agence du service civique, qui ambitionne de toucher 15 000 jeunes cette année et 75 000 jeunes d'ici 2014.

Il existe un vrai désir d'engagement de la part des jeunes, comme en témoignent les 20 000 bourses Erasmus distribuées chaque année en France ainsi que le nombre de jeunes partant en volontariat international. Les collectivités s'engagent beaucoup auprès de la jeunesse dans le cadre de ces actions qui viennent nourrir la construction d'une citoyenneté active et de citoyens plus tolérants et plus solidaires.

David Eloy reconnaît que ces considérations ne font pas spécialement avancer le débat. L'enjeu de ces rencontres est donc d'aller au-delà des constats pour échanger sur des pratiques et des dispositifs concrets. C'est dans cette perspective qu'a été organisée la journée.

Il annonce les différentes étapes de ces rencontres et les thématiques auxquelles elles seront consacrées. Les différents ateliers qui vont avoir lieu feront l'objet d'une restitution en fin d'après-midi afin de faire remonter des points ou des propositions qui paraîtront importants.

## Table ronde n° 1

*Objectif*: Débat politique autour du volontariat comme outil au service d'une politique jeunesse : constats et enjeux

*Intervenants* :

- **Laurent Grandguillaume**, adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale de la ville de Dijon.
- **Latifa Chay**, adjointe déléguée à la jeunesse et aux relations internationales de la ville de Romans-sur-Isère.
- **Safia Otokoré**, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, chargée du développement à l'international et de la coopération décentralisée.
- **Nisrine Zaibi**, vice-présidente en charge de la jeunesse, conseil régional de Bourgogne.
- **Moulay Jellal**, adjoint délégué à la vie associative, ville de Quetigny.

**M. Eloy** demande à Mme Nisrine Zaibi, vice-présidente en charge de la jeunesse du conseil régional de Bourgogne, d'expliquer les modalités d'application du projet régional pour la jeunesse.

**Mme Nisrine Zaibi** remercie en premier lieu Cités Unies France d'avoir choisi la Bourgogne pour accueillir ces rencontres.

Selon elle, le volontariat n'est pas un outil au service d'une politique, mais bien au service des jeunes et de la jeunesse. Elle souhaite que la jeunesse soit à nouveau placée au cœur des politiques, car les élus ont la mauvaise habitude de s'exprimer à sa place. C'est elle qui doit être source d'inspiration pour construire les politiques qui lui sont destinées.

Elle présente les grandes lignes du projet régional de la région Bourgogne :

- il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans et vivant sur le territoire bourguignon, quelle que soit leur situation ;
- il s'agit de poursuivre le travail engagé par l'équipe précédente sous la direction de François Patriat et de faire de la jeunesse une priorité absolue de ce mandat ;
- il part d'un constat :
  - o il s'agit d'une époque de défaillance sociale, de frustration et d'exclusion des jeunes du pouvoir, des lieux de savoir et des sphères décisionnelles du pays,
  - o depuis trente ans, le chômage des jeunes n'est jamais descendu sous la barre des 18 % et explose dans les quartiers difficiles,

- o les pouvoirs publics n'ont pas anticipé le vieillissement de la population et les transformations sociales et sociétales,
- o la jeunesse ne relève pas des compétences obligatoires des collectivités locales ou territoriales.

Nisrine Zaïbi explique que la région se concentre depuis 2004 sur les apprentis, les lycéens et les étudiants. Plusieurs dispositifs d'aide et de participation citoyenne ont été mis en place, comme le Fonds d'aide solidaire. Plus de la moitié du budget régional est consacré aux jeunes. Il s'agit maintenant d'aller plus loin et de s'adresser à une jeunesse dite « en zone grise », qui n'est habituellement pas touchée par ces dispositifs.

Le projet jeunesse sera à la fois un plan d'action et le socle d'une mobilisation régionale ayant pour objectifs :

- de donner aux jeunes leurs moyens d'autonomie ;
- de favoriser l'accès à l'emploi ;
- d'améliorer la qualité ;
- de lutter contre les inégalités.

Cela nécessite donc un travail d'organisation et d'adaptation des dispositifs actuels pour bâtir un partenariat plus large avec les structures associatives. L'ensemble des services est mobilisé de façon transversale dans ce sens, avec plusieurs référents dans chaque service. Il s'agit d'établir un diagnostic complet de la situation des jeunes Bourguignons, par l'intermédiaire d'une instance de concertation et de réflexion réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

Nisrine Zaïbi ajoute qu'il est nécessaire d'élaborer les politiques en donnant aux jeunes les moyens de leur autonomie. Cela passe par le pack autonomie, mis en place par la plupart des régions. Il a été décidé d'insister autour de plusieurs priorités :

- la mobilité, en raison de la forte disparité géographique de la région, avec l'aide au permis ;
- l'emploi, avec une importance spéciale donnée à l'information et à la refonte du lien entre les jeunes et les entreprises ;
- l'attractivité du territoire, qui est un enjeu majeur pour la région ;
- l'aménagement équitable du territoire ;
- le développement de stages à l'étranger, en particulier pour les jeunes les moins favorisés ;
- la modernisation de l'éducation et de la réussite scolaire ;
- le renforcement des liens entre l'enseignement secondaire, supérieur et l'égalité des chances ;
- le soutien à la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- l'introduction du volet jeunesse dans les contrats de pays.



**M. David Eloy** note que ces premières interventions mettent toutes en évidence la nécessité de mettre en œuvre des politiques jeunesse fortes. Il se demande néanmoins quelle impulsion peuvent donner les collectivités locales pour que les initiatives se traduisent dans les faits, notamment pour les jeunes en zones grises.

**M. Moulay Jellal**, adjoint délégué à la vie associative de la ville de Quetigny, raconte comment le politique a exprimé une volonté forte, il y a vingt-cinq ans, en se jumelant et en coopérant avec une ville du Mali, pour apprendre les uns des autres. Trois collèges d'élus, d'adhérents et de partenaires associés échangent ainsi au sein d'une même instance. Moulay Jellal insiste sur le fait que les politiques adressées à la jeunesse sont bâties collectivement.

Il revient sur la notion de « vivre ensemble » et lui préfère celle de « faire ensemble ». C'est aussi cela qui doit guider les actions au quotidien avec une meilleure connaissance des cultures et des traditions afin de faire tomber les barrières. C'est aujourd'hui la peur de l'autre, la peur du Sud, qui est privilégiée. Moulay Jellal pense au contraire que le Sud représente l'avenir, puisque 70 % de la population africaine est jeune. En vingt-six ans de partenariat et de coopération avec le Mali et une ville allemande, les décisions ont été prises à chaque fois de façon tripartite. L'enjeu doit être l'humain et non le politique.

Depuis 2006, le comité de jumelage dispose d'un service jeunesse pour la ville de Quetigny ainsi que d'une politique jeunesse affirmée, comportant notamment un volet international. Le principe des actions menées est de travailler communément avec les différents acteurs de la jeunesse, parmi lesquels figurent aussi les structures associatives et les écoles.

Moulay Jellal refuse que ce travail reflète un sentiment de commisération ou d'empathie. Ce jumelage est une aventure humaine d'égal à égal menée grâce à une jeunesse volontariste. Plus de vingt séjours de jeunes ont ainsi été organisés à Kolikouro au Mali depuis vingt-six ans. Bien que certains jeunes ne s'impliquent pas par la suite dans le comité de jumelage, il arrive qu'ils retournent sur place pour retrouver leurs amis.

La jeunesse est impalpable. Elle n'est pas un problème, mais l'avenir de la coopération.

**Mme Latifa Chay**, adjointe déléguée à la jeunesse et aux relations internationales de la ville de Romans-sur-Isère, rappelle que sa ville compte 34 000 habitants, comptant 6 000 jeunes de moins de 30 ans. Sa politique de jumelage perdure depuis de nombreuses années avec plusieurs villes en Allemagne, en Italie, en Croatie ou en République tchèque. Des projets de coopération décentralisée ont également été mis en œuvre avec quatre villes du Maroc, de Tunisie, de Palestine et d'Arménie. Latifa Chay reconnaît qu'il s'agit d'une politique ambitieuse, dont le premier signe fort est d'avoir donné à un même élu les délégations à la jeunesse et aux relations internationales.

C'est la recherche de l'épanouissement des jeunes qui prime dans la vie de la cité, quels que soient les services de la mairie concernés. Latifa Chay insiste sur le caractère essentiel de la participation et de la citoyenneté dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse. Le fait de bénéficier d'une expérience internationale leur permet d'avoir un autre regard sur le monde et sur leur parcours afin d'agir de manière plus responsable et plus solidaire.

Latifa Chay se réjouit de constater le nombre important de dispositifs déjà énumérés par les intervenants. Elle cite à titre d'exemple le contrat associatif d'intérêt communal passé entre la ville de Romans-sur-Isère et l'ancien comité de jumelage, appelé aujourd'hui Romans International. L'accent y est mis sur les publics jeunes, ceux qui se dirigent spontanément vers les dispositifs de mobilité internationale, ceux qui sont en difficulté et ceux qui n'ont pas les moyens d'agir. Il s'agit véritablement d'une opération de partenariat qui commence dès la maternelle par une sensibilisation à la musique des villes partenaires.

**M. Laurent Grandguillaume**, adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale de la ville de Dijon, part du principe que la jeunesse est une ressource et non pas un problème. Il estime que le véritable intérêt est d'encadrer des projets portés par les jeunes, comme ce fut le cas des Défis jeunes, éradiqués au profit du service civique. Laurent Grandguillaume s'étonne que ce dernier autorise une activité pouvant aller jusqu'à 48 heures par semaine, pour une indemnité sous le seuil de pauvreté n'ouvrant pas le droit au RSA. Il préfère passer des conventions avec les jeunes, leur faire confiance, en partenariat avec d'autres acteurs comme la Fondation Léo Lagrange ou la Ligue de l'enseignement.

Malgré la diminution des crédits accordés par l'État, la ville de Dijon parvient à aider plusieurs projets de jeunes, à hauteur de 600 euros. L'un d'eux s'est par exemple déroulé récemment dans l'Himalaya. Il faut savoir aussi conseiller ces jeunes et réunir l'ensemble des acteurs autour de leurs projets.

Il arrive également que les jeunes, constitués en junior association, organisent un événement avec un budget accordé par la Ville. Dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », un échange sera effectué l'année prochaine avec des jeunes de Mayence afin de préparer des animations sur place.

Laurent Grandguillaume explique qu'un projet éducatif global se bâtit actuellement à Dijon. La jeunesse se construit aussi à travers l'éducation et la culture. Les adjoints concernés figurent d'ailleurs au sein des commissions d'études des projets de jeunes. Il s'agit donc d'un travail transversal mené par les élus, les jeunes et les associations, trop souvent considérées comme prestataires. C'est à partir de cet effort collectif qu'il devient possible de construire des actions pour les jeunes, en prenant en compte leur volonté.

**M. David Eloy** constate que des critiques ont été émises sur certaines formes du volontariat. Il demande donc aux élus ce qu'ils attendent de cette année du volontariat.

**Mme Safia Otokoré** observe que tous les propos se rejoignent autour de la volonté de construire un territoire ouvert sur le reste du monde et au service de la jeunesse. Elle éprouve du bonheur à traiter des dossiers dédiés à l'international et permettant de construire la vie d'un jeune. Rien n'est plus beau. La région Bourgogne a conclu sept coopérations à travers le monde en Afrique du Sud, en Allemagne, en République tchèque, en Pologne et au Chili. Ce sont les associations qui apportent le contenu et les forces vives de ces partenariats. Plutôt que de penser à une voie alternative pour le volontariat, Safia Otokoré estime que l'on doit se servir de l'existant. Cette année, la Semaine de l'Europe en Bourgogne a été placée sous le signe du volontariat ; c'est l'occasion de mieux communiquer sur ces opérations, en particulier à destination de ceux qui n'ont pas les moyens de s'informer et d'agir, pour leur dire que la région prend en charge le financement de ces opérations.

Safia Otokoré a toujours rêvé de mettre en place une bourse permettant à chaque jeune de s'arrêter quelques mois au cours de son cursus pour découvrir un autre pays, en échange de son témoignage ensuite en milieu scolaire. Des initiatives ont d'ailleurs déjà été prises dans ce sens.

Enfin, elle considère que le volontariat est une façon de créer des emplois, notamment à travers les VIE. La région apporte donc au jeune pendant la durée de son volontariat la moitié de son salaire. Deux bureaux ont été créés à cet effet à Santiago du Chili et à Singapour, afin de promouvoir les filières, les territoires et la jeunesse de Bourgogne. Tout ce qui est fait a pour but de construire une région tolérante, ouverte et entreprenante dans laquelle on souhaite trouver un emploi et s'installer.

**M. Laurent Grandguillaume** pense, quant à lui, que le volontariat suppose un choix. Or, les dispositifs créés aujourd'hui oublient trop souvent l'initiative des jeunes, dans un système trop ordonné. C'est le soutien de l'initiative des jeunes qui pose question. De même, il pense qu'il est indispensable de leur faire davantage confiance en leur donnant des responsabilités plus rapidement, à l'inverse de ce qui se produit à l'heure actuelle. Il faut cesser de cantonner les jeunes dans des dispositifs créés et dirigés par les adultes.

**Mme Latifa Chay** partage l'opinion de Laurent Grandguillaume. Elle considère que l'accompagnement doit être plus développé afin que les initiatives des jeunes puissent être suivies et aboutir, avec un retour et une capitalisation sur cette expérience.

## Questions de la salle

**Mme Hélène Vincent** souhaite convaincre Laurent Grandguillaume de nuancer certains propos, même si elle partage son avis sur le soutien des initiatives de la jeunesse. Plusieurs outils existent déjà, comme le service civique et le volontariat, et répondent à des enjeux différents. Elle estime qu'il faut non seulement favoriser la volonté de construire des projets, mais aussi susciter l'intérêt d'une partie des jeunes qui ne se sent pas concernée. À Grenoble, cinquante jeunes ont été recrutés en volontariat pour toucher des publics ne sollicitant jamais le Fonds initiative jeunesse. Ce sont parfois des profils de jeunes très déscolarisés et sans activité. Ce dispositif a permis de leur donner un peu d'envie et d'estime de soi pour qu'ils se sentent utiles, mais cela nécessite un encadrement de chaque instant. Hélène Vincent pense donc que le volontariat peut être intéressant si l'on souhaite favoriser une forme d'engagement pour d'autres personnes. Elle espère que cela permettra ensuite de donner à ces jeunes l'envie de s'engager ailleurs, de formuler leurs **enviessouhaits**.

Enfin, Hélène Vincent considère que les dispositifs en place ont aussi été conçus pour travailler avec les professionnels. Il existe un cloisonnement très important entre les services des villes et ceux des élus. Entre les animateurs socioculturels, les éducateurs spécialisés et les conseillers mission locale, il manque parfois le dialogue nécessaire à une action collective. Il faut donc trouver comment répondre à cette question.

**M. Tanguy Sevat**, volontaire en service civique à Cotravaux Île-de-France, souhaite revenir sur la notion de volontariat. Selon lui, il s'agit d'un engagement utile pour un projet ancré sur un territoire, s'adressant aux autres, et ne poursuivant pas un objectif personnel.

**Mme Francine Meyer**, représentant l'Agence du service civique, remercie Hélène Vincent pour son plaidoyer en faveur du service civique. Elle comprend pour autant très bien les réserves formulées par Laurent Grandguillaume. L'Agence du service civique a été créée il y a un an parallèlement à d'autres programmes. Le service civique ne se substitue donc pas à un dispositif, mais intervient de façon complémentaire.

Elle rappelle aussi que le service civique est de 24 heures minimum par semaine et que tout excès doit être puni. Quant au RSA jeunes, il se calcule à partir de l'emploi ; or le service civique n'est pas un emploi, mais un volontariat et ne peut donc pas être pris en compte.

**M. Marc Bulteau**, de l'Université de Savoie, apprécie la teneur des débats et y décèle l'un des enjeux majeurs : où placer le curseur entre encadrement et développement de l'autonomie ? L'une des pistes de réponse semble d'être attentif aux attentes et aux motivations des différents acteurs. La spécificité française en la matière est la difficulté

à établir un débat sur des bases, non pas communes, mais bien établies par chacun. Les Européens du Nord sont bien plus habitués à réfléchir en termes de consensus. De nombreuses incompréhensions dans les faits proviennent généralement de ce manque de dialogue au début.

**Mme Julie Lavoine**, chef de projet Vie étudiante pour Reims Métropole, accompagne de nombreux projets et associations étudiantes, qui ne représentent effectivement qu'une partie de la jeunesse. Elle remarque que les jeunes ont souvent du mal à se positionner au sein des associations regroupant toutes les tranches d'âges, mais il existe un foisonnement de projets dans la vie étudiante, ce qui permet ensuite de rejoindre des réseaux associatifs et d'autres collectivités.

**M. Laurent Grandguillaume** reconnaît qu'il ne sait pas nuancer ses propos. Si le service civique s'adresse aussi à des jeunes éprouvant des difficultés en termes d'insertion, il serait bon de créer également des chantiers d'insertion ainsi que des emplois durables pour les jeunes. Il rappelle que le service civique volontaire autorise bien une association à faire travailler un jeune plus de 35 heures par semaine. Les crédits du programme « Envie d'agir » ont été rapatriés vers le service civique, mais chaque région fait aujourd'hui comme elle peut pour aider des dispositifs tels que les Défis jeunes à survivre, parfois en réduisant les moyens de la prévention.

Il reste sceptique sur le service civique volontaire, même s'il reconnaît que le volontariat est important.

**M. Tanguy Sevat** considère que le service civique n'est qu'un moyen de s'engager volontairement. Il souhaite savoir comment les élus comprennent la notion de volontariat en général ainsi que l'encadrement des jeunes volontaires.

**M. Laurent Grandguillaume** signale que la ville de Dijon a mis en place de très nombreuses aides en direction des jeunes. Il est par exemple possible de faire financer son permis de conduire en échange d'un engagement volontaire. Cela étant, les communes n'ont pas vocation à tout financer ; elles doivent aussi accompagner les acteurs qui agissent sur le terrain.

**Mme Nisrine Zaibi** s'efforce de trouver des consensus dans ce débat, mais elle souhaite, avant toute chose, distinguer le volontariat du bénévolat. Le bénévole n'attend pas de contrepartie et donne vraiment de lui-même, alors que le volontariat est davantage une situation d'engagement.

Elle pointe aussi le fait que de nombreux professionnels du secteur attendent leurs

clients sans aller à la rencontre de ces jeunes. C'est la raison pour laquelle elle souhaite miser une part importante de l'énergie sur l'information.

**Nisrine Zaibi** estime que l'on ne peut pas apporter une réponse unique à une jeunesse très diverse. Elle souhaite aussi toucher des jeunes n'ayant pas d'attente particulière à l'égard des politiques et des structures. En ce qui concerne le service civique, Nisrine Zaibi pense que cette idée est bonne, mais que le problème provient du fait que le pouvoir est donné aux structures d'accueil et non pas aux jeunes eux-mêmes. Tout laisse à penser que l'État, qui doit agir comme coordinateur et pilote, ne joue pas pleinement son rôle. Il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de financements pour aider les jeunes à mener leurs projets à leur terme.

S'agissant du volontariat, celui-ci passe par un volet économique et des contrats permettant aux jeunes de partir à l'international. Pour autant, il ne se résume pas à l'international et peut se dérouler quotidiennement.



**M. Moulay Jellal** rappelle que la ville de Quetigny possède un comité de jumelage et non pas un service de relations internationales comme il peut en exister dans de plus grandes villes. La politique jeunesse de Quetigny a toujours été bâtie de façon transversale en collaboration avec le monde associatif. Selon Moulay Jellal, c'est toujours aux politiques publiques de s'adapter aux jeunes. Les élus locaux s'interrogent en permanence. Il serait intéressant que cette réflexion soit aussi menée au niveau national. « Envie d'agir » laissait libre cours à la créativité et l'initiative alors que le service civique fait davantage entrer les jeunes dans des catégories. La jeunesse a besoin d'être accompagnée mais a surtout besoin de liberté.

Moulay Jellal s'interroge aussi sur le fait de parler de volontariat à l'international quand



le ministère des Affaires étrangères interdit aux ressortissants français de se rendre dans certaines régions du Mali. L'Europe est importante, mais elle n'est pas seule ; ce sont donc aussi des éléments à appréhender.

**Mme Safia Otokoré** insiste sur le fait que rien n'est possible sans argent, quelles que soient les compétences dont disposent les élus présents dans la salle. Elle ajoute que la coopération internationale présente un double avantage :

- elle complète concrètement l'action diplomatique et corrige les effets négatifs des comportements du gouvernement actuel ;
- elle s'applique de façon immédiate.

**Safia Otokoré** explique que son action est complémentaire à celle de Nistrine Zaibi avec pour objectif commun de toucher le maximum de jeunes à travers le territoire. Ceci passe par :

- le fonds « Jeunes Solidarité » ;
- la mobilité internationale, permettant à de jeunes diplômés et apprentis de bénéficier d'une formation professionnelle dans les régions dans lesquelles une coopération a été établie. UBIFRANCE apporte une partie du financement du volontariat international à l'export.

Safia Otokoré insiste sur l'idée que le problème n'a pas trait à l'existence d'une démocratie participative, mais au fait de toucher ceux à qui sont destinés les outils. C'est là le plus grand défi. Elle cite une phrase tirée de la revue *Altermondes* : « *Militer dans un monde de la promesse où l'on croit aller vers un monde meilleur, et militer dans un monde où l'avenir augure le pire n'est pas pareil* ». Il faut lutter contre le repli sur soi dont souffrent certains jeunes.

**Mme Latifa Chay** rappelle que, pour mener à bien une politique jeunesse, le travail ne peut se faire sans le tissu associatif. Ce dernier est très riche à Romans-sur-Isère, mais il a été nécessaire de créer des groupes de réflexion pour opérer un rapprochement entre les personnes et entre leurs objectifs.

Par ailleurs, Latifa Chay précise aussi que la ville de Romans-sur-Isère est membre du groupement d'intérêt public RESACOOOP, en région Rhône-Alpes, dont l'objectif est de réunir l'ensemble des acteurs régionaux autour de problématiques de solidarité internationale. Il s'agit de se rencontrer et de faire en sorte que les uns et les autres s'enrichissent de leurs expériences mutuelles.

## Table ronde n° 2

*Objectif* : Stratégie et méthodologie de travail sur un territoire

*Intervenants* :

- **Nicolas Remond**, responsable du service jeunesse, conseil général du Nord.
- **Antonio Silveira**, chargé de mission à RESACOOOP-Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération.
- **Timothée Romain**, responsable de la pépinière d'Initiatives jeunesse, association Léo Lagrange, Dijon.
- **Moulay Jellal**, adjoint délégué à la vie associative, ville de Quetigny.

David Eloy présente cette seconde table ronde, qui sera davantage consacrée aux dispositifs mis en place dans les collectivités locales pour permettre de conjuguer la mobilisation de la jeunesse et les projets à l'international.

**M. Nicolas Rémond**, responsable du service jeunesse au conseil général du Nord, souhaite expliquer la stratégie d'intervention du département du Nord en matière de jeunesse, de programmes européens et de relations internationales. La mission jeunesse du département emploie huit personnes pour 8 000 fonctionnaires et peine donc parfois à suivre les démarches entreprises par les directions emblématiques telles que celles de l'éducation. Nicolas Rémond rappelle que le Nord compte 2,5 millions d'habitants, dont 600 000 jeunes, ce qui en fait, en valeur absolue, le département le plus jeune de France. Soixante-cinq dispositifs concernent les jeunes, depuis les transports jusqu'au logement en passant par les loisirs. L'identité géographique du département, à proximité des pays frontaliers, invite à mener des actions européennes, illustrées par des partenariats avec, par exemple, les provinces de Mons ou de la Flandre occidentale. C'est d'ailleurs un lieu d'échange mutuel sur la réforme à venir des collectivités territoriales, en France comme en Belgique. Nicolas Rémond déclare que l'on peut aujourd'hui s'interroger sur l'exercice de la compétence jeunesse, dans la mesure où elle n'est pas positionnée en tant que telle dans le débat national portant sur l'exercice des compétences optionnelles.

L'activité de la mission jeunesse consiste à mettre en place des mesures dans le champ de la communication avec les jeunes, par l'intermédiaire d'un portail de services intitulé « Jeunes en Nord » et de plateformes jeunesse à l'échelle des différents territoires du département.

L'objectif a été dès le départ de travailler sur les thématiques de l'initiative, du volontariat et de la participation citoyenne, notamment au sein des conseils généraux de jeunes. Selon Nicolas Rémond, il existe une difficulté d'accès des jeunes aux programmes et aux politiques : ce sont souvent les jeunes les mieux formés qui viennent chercher les



informations les concernant, mais les autres jeunes ne sont pas intéressés. C'est la raison pour laquelle la mobilité européenne est une matière de travail essentielle, européenne et non pas internationale en raison des accords de partenariat conclus jusqu'ici.

Nicolas Rémond précise que son travail a donc été axé vers la mobilité en tant que concept global :

- mobilité intellectuelle ;
- mobilité géographique ;
- mobilité par rapport aux dispositifs.

Trois éléments leur ont permis d'avancer :

- le programme européen « Jeunesse en action », avec l'accueil de jeunes étrangers dans les services liés à la jeunesse, comme la mission jeunesse ou la prévention des conduites addictives, ainsi que l'essor de la démocratie participative ;
- le projet « Jeunesse transfrontalière » qui prend en compte plusieurs thématiques pour décloisonner les frontières, renforcer la communication, travailler dans le champ de la prévention spécialisée, développer les loisirs ;
- les pôles locaux de mobilité européenne, en partenariat avec l'ADICE, Association pour le développement des initiatives citoyennes et européennes, permettant de donner envie aux partenaires ne connaissant pas l'Europe de pouvoir s'approprier l'ensemble des dispositifs. Ils ont donc l'opportunité de bénéficier d'une formation en la matière, tout en dépassant les frontières communales pour aller à la rencontre des autres professionnels de la jeunesse.

Nicolas Rémond explique, pour préciser certains points, qu'un travail est mené quotidiennement avec les services de l'action sociale, ce qui permet d'en comprendre tous les dispositifs et de développer les échanges de pratiques. Sur le plan transfrontalier, le fait de pouvoir comparer leurs difficultés avec celles que rencontre la Belgique est très intéressant. Un travail est également mené sur la mixité et l'égalité garçons/filles en partenariat avec les centres sociaux belges, afin d'envisager une relation paisible entre les jeunes garçons et les jeunes filles.

Selon Nicolas Rémond, l'afflux de demandes portant sur la jeunesse est tel qu'il est parfois difficile d'organiser les appels à projet. Il faut donc effectuer une rotation pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui bénéficient des crédits publics du département.

En ce qui concerne les collectivités, la mission jeunesse dispose de services importants dans les plus grandes communes. Pour le reste, le travail s'effectue le plus souvent avec les communautés de communes. Pour autant, ces collectivités ne disposent pas de la compétence jeunesse. Nicolas Rémond explique donc qu'il faut alors travailler avec un élu en particulier pour le sensibiliser à ces problématiques. La mission jeunesse

attend encore que les territoires les plus importants s'organisent autour du débat sur la jeunesse pour apporter sa contribution, par exemple à Lille Métropole.

**M. David Eloy** demande à Moulay Jellal de présenter le dispositif en place dans la ville de Quetigny.

**M. Moulay Jellal** explique que les dispositifs mis en œuvre par le comité de jumelage sont très divers. Il s'agit de respecter la vie économique locale et d'employer les filières existantes à Koulikouro pour ne pas se substituer ou nuire aux entreprises locales. Il cite l'exemple d'une machine tombée en panne dans une bananeraie, qui a donné lieu à des formations à la maintenance et à un prêt, et non pas à une vente, de machine.

Moulay Jellal explique que les jeunes partant au Mali préparent leur séjour en amont. Leur travail se veut efficace et tourné vers l'échange interculturel. La plupart du temps, c'est une jeunesse formée qui s'intéresse à ce type de rencontre. Moulay Jellal s'est interrogé sur les autres jeunes auxquelles s'adressait ce dispositif. Une équipe d'éducateurs a donc été contactée pour effectuer un séjour spécifique avec une équipe spécifique. Depuis six ans, leur travail s'effectue directement en lien avec le centre social Léo Lagrange. Selon Moulay Jellal, l'idée est de travailler davantage en amont sur la mixité des publics, aussi bien à Koulikouro qu'à Quetigny. Ce travail a porté sur trois secteurs :

- culturel, avec le prêt de matériel et la découverte du cinéma africain ;
- sportif, en privilégiant le fait de jouer ensemble et non pas dans deux équipes opposées l'une à l'autre ;
- technique, avec la création d'un cybercafé et la formation des jeunes Maliens à l'utilisation du multimédia.

Les projets à venir sont un échange entre la ville de Bous en Allemagne et celle de Quetigny au cours de l'été prochain afin que les jeunes de chacune des deux villes aillent à la rencontre de ce patrimoine. M. Jellal souhaite que les politiques cessent de faire peur à leurs concitoyens et débloquent les frontières. Il regrette que ses amis maliens ne puissent plus venir visiter Quetigny, échanger et permettre le développement de leur pays. Il cite une phrase de Maria Montessori : « *Aide-moi à agir seul* ». Cela illustre bien l'accompagnement qui doit être réalisé auprès des jeunes. Leur budget est de 10 000 euros, mais cela ne les empêche pas de développer des réseaux.

**Mme Amandine Coué**, travaillant pour Cotravaux, souhaite savoir en quoi un séjour n'est pas un dispositif, et comment ceux-ci sont organisés au Mali.

**M. Tanguy Sevat** rappelle qu'il n'y a pas que les jeunes « fils de » qui ont les moyens

de participer. Il y a aussi des jeunes qui travaillent pour parvenir à financer ce genre de projets. Il souhaiterait aussi savoir quel est le statut des jeunes partant pour le Mali.

**M. Romain Goetschy**, du conseil régional de Bourgogne, souhaite savoir si Moulay Jellal a pu avoir accès à d'autres financements, notamment de la part du ministère des Affaires étrangères.

**M. Moulay Jellal** considère tout d'abord que ces séjours sont des rencontres universalistes. Il se refuse néanmoins à cantonner une action de ce genre dans une seule catégorie correspondant à un seul dispositif. Quand il évoque les « fils de », il fait allusion à ceux qui, jouissant d'un environnement socioculturel privilégié, peuvent faire le choix de leur engagement. Ce n'est pas le cas de tous les jeunes, ce qui nécessite un accompagnement.

Concernant l'accès à d'autres financements, les projets sont aidés par le gouvernement allemand, parfois avec la France, parfois avec le Mali. Pour le comité de jumelage, l'enjeu est de travailler progressivement avec le niveau territorial supérieur. Si les techniciens parviennent à travailler ensemble, il faut aussi que les élus y parviennent pour accorder plus de financements.

**M. Antonio Silveira**, chargé de mission à RESACOOOP-Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération, commence par présenter la région Rhône-Alpes :

- 6 millions d'habitants, dont 1,5 million dans le Rhône ;
- un espace rural et montagnard, ainsi que d'importantes zones urbaines ;
- 1 600 acteurs engagés en coopération sur 1 900 projets ;
- 310 collectivités territoriales ;
- 811 associations ;
- 479 autres structures.

RESACOOOP a un statut de groupement d'intérêt public depuis 2006. Il est né de la volonté de la région Rhône-Alpes, de la préfecture de la région et du Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL), à partir du constat d'un besoin d'une structure permettant aux acteurs d'échanger sur leurs pratiques. Il s'agit aussi de les mobiliser sur des actions concertées et de sensibiliser le public sur la solidarité internationale. Antonio Silveira présente les quatre principales missions du réseau :

- l'identification des acteurs ;
- l'information ;
- l'appui aux porteurs de projets ;
- la concertation entre les acteurs.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, RESACOOOP a été beaucoup interpellé par de nombreuses demandes de jeunes cherchant des moyens financiers pour mener à bien leurs projets internationaux. Il a donc été décidé, en 2001, de créer un groupe de travail dédié à ces problématiques. À l'heure actuelle, celui-ci vise à permettre aux acteurs du secteur de se retrouver, de mutualiser leurs connaissances et de se préparer par le biais de formations.

Parmi les acteurs se trouvent :

- la direction régionale jeunesse et cohésion sociale ;
- le conseil régional ;
- la maison de l'international de la ville de Grenoble ;
- les villes de Chambéry, Romans-sur-Isère et Vienne ;
- le CRIJ ;
- le CCFD et d'autres associations.

Des relais sont organisés sur l'ensemble des territoires.

Antonio Silveira estime que la part la plus importante du travail de RESACOOOP est l'appui aux porteurs de projets, notamment grâce à la formation. L'idée est de comprendre comment chacun travaille et d'en retirer une expérience. Des fiches méthodologiques sont également éditées, à destination des structures et des jeunes. Enfin, RESACOOOP participe à des commissions de sélections de projets et les accompagne dans leurs choix.

Néanmoins, Antonio Silveira observe aussi les défauts de cette organisation, notamment en termes d'information. L'idée est donc de travailler davantage avec les organismes territoriaux et les missions locales pour améliorer l'accessibilité des dispositifs.

Antonio Silveira insiste enfin sur la valorisation des initiatives des jeunes. Un groupe de travail va être créé à cet effet.

**Un participant** de la salle apprécie l'idée de pouvoir travailler dans des instances collaboratives au niveau régional, ce qui permet de sortir les acteurs de l'isolement. Les stratégies des jeunes vers l'emploi prennent beaucoup en compte la valeur de l'expérience internationale. Il pense donc que la démarche exposée ici devrait aussi se faire sur le plan national.

**M. Benjamin Léger**, chargé de projet au Club UNESCO de Dijon, est s'occupe d'un projet de ce type en région Bourgogne. Il estime que l'outil que représente le réseau régional multiacteurs est très approprié. La coordination et l'harmonisation des pratiques sont en effet essentielles à la bonne marche des projets. Ces réseaux permettent donc de faire émerger des intérêts communs et de clarifier l'offre existante au sein des territoires. Il précise que, en plus de ces réseaux, il existe également des

structures associatives qui se sont dotées des mêmes objectifs.

**Mme Vanessa Campan**, chargée de mission au CERCOOP Franche-Comté, se félicite de l'émergence d'un réseau en région Bourgogne. Elle insiste sur l'utilité de travailler entre structures en raison d'un cloisonnement trop important des professionnels. Le travail en réseau pose cependant le problème de la résistance de certaines structures au partage des connaissances, en raison de la crainte de l'existence d'un *leadership* au sein du groupe de travail. Les structures craignent de perdre leur identité et leur visibilité. Vanessa Campan déclare qu'il faut savoir privilégier l'intérêt général à celui de la structure, et ce, au sein d'un groupement neutre. Ce fonctionnement mutuel apparaît en tout cas indispensable à l'heure actuelle.

**M. Timothée Romain**, responsable de la pépinière d'Initiatives jeunesse, association Léo Lagrange à Dijon, rappelle l'origine de la création de cette pépinière. L'association Léo Lagrange, après être entrée dans plusieurs marchés publics de la ville, a proposé de travailler autour de la question de la mobilité des jeunes. Trois accueils ont été créés afin de rencontrer les jeunes et de proposer un accompagnement sur l'appui aux projets. La pépinière travaille de façon transversale avec les trois centres d'accueil et de façon plus globale, en tant que bureau d'accueil de l'ensemble des jeunes porteurs de projets dijonnais.

Timothée Romain constate qu'il y a deux publics :

- un premier public de jeunes déjà très autonomes souhaitant développer des projets à l'international ;
- un second public plus en retrait sur les dynamiques de projet de mobilité à l'international.

L'idée est d'apporter un accompagnement gradué en passant de projets locaux comme l'organisation d'un concert en allant vers des dimensions plus importantes.

En fonction de l'autonomie des jeunes Dijonnais, l'accompagnement est variable, cela peut simplement être de la réorientation vers les différents partenaires locaux ou régionaux, les aider à revoir le budget prévisionnel ou reprendre les objectifs de départ.

Une autre mission est de transmettre l'envie, l'international fait peur et pas seulement aux jeunes. Les professionnels de la jeunesse doivent être mobilisés sur la dimension internationale, c'est pourquoi ils sont sensibilisés sur des temps de rencontre comme le fait le programme jeunesse en action. Cela permet aux animateurs de maîtriser la méthodologie de projets internationaux.

La pépinière d'Initiatives jeunesse mobilise le volet européen par le biais de l'office franco-allemand de la jeunesse. Un des projets en cours concerne l'échange de jeunes en Allemagne autour d'un projet sportif. Cette mobilité pouvant permettre par la suite

de susciter des projets plus ambitieux.

Une demande d'habilitation a été faite pour les bourses Leonardo afin de proposer des dispositifs d'insertion professionnelle adaptés aux publics visés, comme des stages professionnels de quatre semaines.

Grâce à la Fédération internationale Léo Lagrange, notamment présente en Afrique, des chantiers de jeunes ont pu être développés. Le rôle de la pépinière est d'accompagner les jeunes sur des partenariats identifiés au niveau local.

Au niveau des actions de sensibilisation, l'idée est de pousser et recadrer les jeunes qui veulent partir à l'international pour différentes raisons. La réciprocité est alors soulignée. Elle organise des formations à la rencontre interculturelle, une préparation à la fois pratique (matériel, vaccins) et une réflexion sur la rencontre.

Le chantier international permet à des jeunes de nationalités différentes de construire ensemble un projet d'intérêt local. Par exemple, cet été est organisé un chantier au Togo. Une autre initiative de jeunes est un projet Méditerranée à vélo par des étudiants qui vont faire un tour des entreprises sociales et solidaires et retransmettre ces informations à des étudiants d'Agrosup ou d'HEC qui peuvent les accompagner.

La fédération travaille de manière conjointe avec le CRIJ et d'autres structures d'éducation populaire de Dijon à rendre lisible l'accompagnement des jeunes porteurs de projets à l'international.

## Atelier n° 1

### Le volontariat, un tremplin professionnel pour les jeunes ?

**M. Lucien Cousin**, président du CLONG-volontariat, Comité de liaison des ONG de volontariat, ouvre l'atelier consacré au volontariat comme tremplin professionnel pour les jeunes, en insistant sur l'importance des interactions entre le public et les intervenants. Le dernier quart d'heure de l'atelier sera consacré à l'intervention de Romain Goetschy, chargé de mission mobilité internationale au conseil régional de Bourgogne, rapporteur de la séance, qui expliquera ce qu'il aura retiré des échanges en termes d'interrogations et de recommandations. Le format de la matinée était plus universitaire, Lucien Cousin rappelle ici que le dialogue sera au contraire privilégié au sein des ateliers.

Il présente les différents intervenants qui se succéderont à la tribune :

- **Nisrine Zaibi**, vice-présidente en charge de la jeunesse, conseil régional de Bourgogne, suivi de témoignages vidéo de volontaires internationaux en entreprise.
- **Frédérique Williame**, chargée de communication France Volontaires.
- **Marie-Christine Thielemann**, chargée de mission jeunes auprès de la Maison Rhénanie-Palatinat.

**M. Lucien Cousin** rappelle qu'il y a une véritable demande de séjour à l'international de la part de la jeunesse, que cela se traduise par des voyages culturels, d'étude ou de découverte.

Il identifie trois acteurs qui interviennent dans la réussite du tremplin à l'international :

- Les candidats eux-mêmes, que veulent les jeunes aujourd'hui ?
- Les organismes d'envoi et les dispositifs auxquels ils se rattachent. Où sont leurs intérêts ?
- Les partenaires d'accueil à l'étranger. Quel partenariat ?

Une expérience à l'international se prépare et sa qualité dépend de ces trois acteurs.

Comme le dit Lucien Cousin, la dimension internationale « *oblige à se décentrer pour se recentrer.* »

De plus en plus le volontariat change de nature étant donné l'importance des savoir-faire détenus par les pays du Sud.

La dimension internationale implique aussi différentes variables selon les pays telles que les problèmes matériels, consulaires, diplomatiques ou de visas. Encore aujourd'hui, la question de la réciprocité se pose.

Lucien Cousin insiste particulièrement sur l'enjeu de la mixité sociale et l'importance

d'ouvrir l'accès à une expérience à l'étranger à tous les jeunes. Il a également mis en avant l'importance de bien connaître le contexte interculturel pour réussir un projet à l'international.

**Mme Frédérique Williame** rappelle que France Volontaires est issue de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP). Créée depuis dix-huit mois, cette plateforme associative de volontariat a pour mission d'informer sur les dispositifs, d'orienter, de valoriser l'expérience du volontariat, d'innover, d'animer et d'appuyer les jeunes.

France Volontaires est présente dans cinquante-cinq pays. Dans une douzaine d'entre eux, la mise en place de maisons du volontariat permet d'apporter de l'information et de l'aide aux volontaires sur place ainsi que de mettre en réseau les volontaires présents dans tout le pays.

France Volontaires propose trois catégories de volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) :

- le volontariat d'initiation et d'échange, destiné à un public jeune ;
- le volontariat d'échange et de compétences, destiné aux personnes expérimentées et aux retraités ;
- le volontariat de solidarité internationale (VSI) qui permet de partir pour une durée d'un à trois ans, destiné aux 21-35 ans en fin d'étude et peu expérimentés.

Vingt-six associations sont agréées par l'État sur la base de critères communs, mais elles ont des manières de travailler différentes.

Une étude a été menée sur le retour des volontaires, il s'avère que :

- 1/3 repartent en mission, soit en tant que volontaires mais surtout en tant que salariés ;
- 1/3 reprennent leurs études, grâce à une réorientation ou à une validation des acquis de l'expérience ;
- 1/3 se réorientent en France dans des activités proches de ce qu'ils ont fait au cours de leur mission, par exemple dans le secteur du développement local.

Il apparaît que les volontaires retrouvent un travail alimentaire en moyenne entre quatre à cinq mois après leur retour et un travail satisfaisant entre un an et dix-huit mois.

L'enquête auprès des DRH a démontré une méconnaissance globale du volontariat.

Les entreprises interrogées ont répondu ne pas savoir en quoi consistait le volontariat. Cette expérience n'est pas prise en compte, il n'existe pas d'a priori positif ou négatif.

Le volontariat peut donc être un tremplin professionnel s'il est bien valorisé, mais il ne



constitue pas un sésame.

France Volontaires assure une mission de service public à travers l'envoi de volontaires et des services transversaux.

Au retour, la réinsertion se traduit par un stage « bilans et perspectives » d'une semaine permettant un débriefing sur les points positifs et négatifs, un regard sur la capacité du volontaire à valoriser son expérience et ses compétences, puis la reformulation du curriculum vitae et de la lettre de motivation du volontaire pour faciliter sa recherche d'emploi.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, un réseau informel des anciens volontaires comprenant 850 membres à l'heure actuelle s'est constitué. Ce réseau est utile dans le cadre de la diffusion des offres d'emploi notamment dans le domaine de la solidarité internationale.

**Mme Nisrine Zaibi** présente le volontariat international en entreprise (VIE) pour parler du volontariat en tant que moyen d'insertion professionnelle. Ce qui n'est pas le cas avec d'autres dispositifs comme le service civique qui sont plus à titre d'engagement du jeune et non à titre économique.

Une expérience à l'international profite aux jeunes qui reconnaissent l'apport de compétences professionnelles sur le plan humain, culturel, relationnel, des savoir-faire, etc. Ces compétences permettent de s'adapter et d'anticiper ce qui est important aux yeux des entreprises.

Le conseil régional de Bourgogne a financé la création de deux postes au Chili et à Singapour à destination de deux jeunes diplômés. En tant que relais de la région, ils ont pour mission de :

- accompagner le développement à l'international des PME de Bourgogne ;
- promouvoir les investissements à l'étranger en prospectant des investisseurs potentiels ;
- appuyer le développement de partenariats pour les associations de la région (aspect culturel, formation professionnelle, etc.) ;
- promouvoir la région comme territoire touristique ;
- aider à placer des jeunes Bourguignons en stage dans ces régions (Amérique latine et Asie).

Le VIE est ouvert aux jeunes de 18 à 28 ans pour des missions d'une durée comprise entre six et vingt-quatre mois contre une rémunération non imposable et comprenant le couvrent des frais, dont le billet d'avion, par l'entreprise. C'est UBIFRANCE qui gère ce dispositif.

Aujourd'hui, 20 000 VIE par an sont comptabilisés contre 2 500 VSI.

Le problème sémantique perdure quant à la désignation du terme de volontariat.

**Mme Marie-Christine Thielleman** est en charge du développement du volontariat écologique franco-allemand en Bourgogne. Ce dispositif a été créé en 2009 et agréé par l'Agence du service civique en 2010.

L'intérêt étant la réciprocité entre les jeunes Français et Allemands.

Sont concernés les jeunes de 18 à 25 ans, tous niveaux confondus, pour des missions d'un an en lien avec le domaine de l'environnement.

L'encadrement comprenant une préparation au départ, des séminaires intermédiaires et un séminaire de clôture.

Les outils de valorisation de l'expérience sont la lettre de recommandation, l'attestation des compétences, la valorisation des compétences linguistiques (la région subventionne notamment des tests de langues).

L'expérience de volontariat est valorisée en Allemagne, elle est reconnue auprès des entreprises. Une proposition étant de sensibiliser les entreprises en France.

Il y a peu de différences avec le service volontaire européen (SVE), mais la multiplication des dispositifs permet d'atteindre plus facilement les jeunes ayant moins d'opportunités.

**M. Nicolas Rémond**, du conseil général du Nord, pointe l'inégalité d'accès à l'information. Il est essentiel de démocratiser l'information et d'établir au niveau européen une véritable définition du volontariat.

**M. Richard Diot**, de l'Institut Bioforce Développement, aborde la confusion due à la démultiplication des structures d'information et d'envoi dans une même collectivité. Il est nécessaire de centraliser l'information et de former les professionnels des missions locales.

**Mme Sarah Valin**, du conseil général des Hauts-de-Seine, présente le dispositif développé au niveau du département. Il s'agit d'une aide individuelle financière pour la poursuite du parcours du volontaire. Cela se traduit soit par une formation soit par une action de restitution en Hauts-de-Seine (publications, organisation de conférence, etc.) afin de bénéficier d'une reconnaissance et valoriser son expérience. De cette façon, le département complète l'accompagnement des associations à travers une approche territoriale.

Les participants à l'atelier ont fait le constat que les dispositifs et les organismes susceptibles d'aider les jeunes à vivre une expérience de volontariat existent. Ces programmes peuvent être des « tremplins » pour pousser les jeunes à débiter ou

à développer leur parcours à l'international, les premières expériences nécessitant souvent une préparation et un encadrement importants. Ils s'accordent sur le fait qu'une expérience à l'international est un atout sur le marché de l'emploi.

Ils observent cependant la difficulté à clarifier la définition de volontariat, qui peut recouvrir des réalités différentes selon les dispositifs. Il convient notamment de distinguer le volontariat du bénévolat, car si le volontariat a pour origine une volonté du jeune de s'engager, cela n'implique pas qu'il ne puisse pas percevoir de rémunération. Les organismes d'envoi devront toutefois se montrer vigilants afin d'éviter les éventuels détournements de la notion de volontariat pour camoufler des emplois insuffisamment rémunérés.



#### **Ce qu'il faut retenir de cet atelier :**

- Réduire les inégalités face à l'information sur le volontariat et l'international.

L'atelier regrette l'existence de « zones grises », c'est-à-dire de catégories de jeunes qui sont de fait exclues de ces dispositifs, en raison d'un manque d'information ou même d'une certaine autocensure de jeunes qui considèrent qu'ils n'ont pas les moyens d'accéder à ce type d'expérience.

Pour résoudre ce problème, l'atelier suggère notamment d'aller davantage sur le terrain plutôt que de compter sur les outils de communication classiques. Il conviendra également d'accompagner davantage les jeunes dans leur préparation.

L'atelier conseille de sortir de la logique administrative du « dispositif » afin de replacer le jeune au centre de la réflexion sur le volontariat. Les meilleurs ambassadeurs auprès des jeunes sont les jeunes qui ont déjà bénéficié d'une telle expérience.

- Valoriser le volontariat dans la société française à travers un travail de sensibilisation auprès des entreprises.

L'atelier observe que le volontariat demeure une expérience méconnue du grand public. C'est pourquoi son avenir en tant qu'outil d'insertion professionnelle reposera en grande partie sur sa reconnaissance dans la société, notamment par les entreprises et par les universités. En effet, le volontariat permet d'acquérir des compétences, notamment en termes de savoir-être (ouverture sur le monde, capacité d'adaptation, maîtrise d'une langue étrangère, etc.), qui si elles sont valorisées peuvent permettre aux jeunes d'accéder à d'autres formations ou emplois.

D'où l'intérêt de proposer aux volontaires une certification formelle de leurs expériences à l'étranger, qui sont encore insuffisamment reconnues dans la société française, alors qu'elles sont valorisées en Amérique du Nord, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

Enfin, l'atelier propose de mesurer davantage l'impact sur le plan professionnel du volontariat à travers des enquêtes auprès de responsables des ressources humaines, afin de les sensibiliser à cette thématique et de recueillir leur avis sur l'attrait du volontariat dans le cadre professionnel.

- Préparer le retour du volontaire.

Les participants suggèrent de systématiser le débriefing des volontaires à leur retour, non seulement pour mesurer les résultats de leur expérience, mais aussi pour répondre à un réel besoin des volontaires de partager et de transmettre leur vécu.

Ce temps de rencontre peut aussi être une opportunité pour sensibiliser le volontaire à l'importance pour son insertion professionnelle de savoir valoriser son volontariat, d'abord en présentant sur son CV les nouvelles compétences acquises, ensuite en sachant exprimer ses acquis lors d'un entretien d'embauche.

Les participants conseillent d'autre part d'animer le réseau des anciens volontaires, par exemple en leur proposant de devenir des « ambassadeurs du volontariat et de l'international », susceptibles de transmettre aux jeunes leur goût pour l'engagement. Ce réseau déjà sensibilisé aux atouts du volontariat peut également être une source d'offres d'emploi adaptées aux profils des futurs volontaires.

En conclusion, **M. Lucien Cousin** rappelle qu'il n'y a pas que des capitaux et marchandises qui circulent mais aussi des jeunes et des idées.

## Atelier n° 2

### Le volontariat, forme d'engagement citoyen plébiscitée par les jeunes ?

M. David Eloy ouvre l'atelier consacré au volontariat comme forme d'engagement professionnel plébiscitée par les jeunes, en insistant sur l'importance des interactions entre le public et les intervenants. Le dernier quart d'heure de l'atelier sera consacré à l'intervention de M. Nicolas WIT, rapporteur de la séance, qui expliquera ce qu'il aura retiré des échanges en termes d'interrogations et de recommandations. Le format de la matinée était plus universitaire, David Eloy rappelle ici que le dialogue sera au contraire privilégié au sein des ateliers.

Il présente les différents intervenants qui se succéderont à la tribune :

- **Jean-Claude Rchez**, coordonnateur de la mission observation et évaluation à l'INJEP.
- **Francine Meyer**, responsable des missions internationales à l'Agence nationale du service civique.
- **Françoise Doré**, déléguée nationale de Cotravaux.
- **Tanguy Sevat**, volontaire en service civique pour Cotravaux IDF.

M. David Eloy demande à Tanguy Sevat si le volontariat est réellement une forme d'engagement qui intéresse les jeunes.

M. Tanguy Sevat rappelle les raisons pour lesquelles il a souhaité s'engager comme volontaire. Pendant ses études, il a ainsi manifesté l'envie, parfois de façon utopique, de participer à des projets d'accès à la culture. L'aspect international était aussi une manière d'apprendre une langue et de rencontrer d'autres cultures. Il s'est donc renseigné sur les formes de volontariat international et a découvert le volontariat international en entreprise, aussi appelé V.I.E., le S.V.E. (service volontaire européen) ou le V.S.I. (volontariat solidarité internationale).

Deux problématiques se sont présentées à lui :

- le financement, en raison du coût du transport pour se rendre dans le pays souhaité ;
- le choix de l'association dans laquelle intervenir en tant que volontaire.

Tanguy Sevat explique son désir, dès le début, de s'engager dans un projet à long terme avec la possibilité de poursuivre la mission au-delà du volontariat. Il s'est donc engagé auprès du réseau Rempart, qui organise des chantiers internationaux de bénévoles et a pris part à deux actions de restauration du patrimoine en Île-de-France. Cela lui a permis de rencontrer des volontaires internationaux et de quitter l'île de la Réunion, dont il est originaire. Le premier chantier comportait ainsi une grande diversité de nationalités parmi les bénévoles. Par la suite, il est resté bénévole au sein

de l'association, dans laquelle il travaille maintenant depuis trois ans et demi, puis s'est engagé dans le réseau de l'association ainsi que dans Cotravaux Île-de-France. Il souhaitait prolonger son engagement auprès de cette association, étant convaincu de l'efficacité des outils qu'elle met en place. C'est la raison pour laquelle il a effectué son service civique volontaire à Cotravaux Île-de-France, où il a pu mener une réflexion sur ses projets et sur les actions pouvant être menées avec l'association. Selon Tanguy Sevat, le caractère international du volontariat n'est pas la principale raison de l'engagement des jeunes ; c'est avant tout le projet ou le domaine d'intervention qui prime dans la prise de décision des jeunes volontaires. Il faut que chaque jeune concerné se demande pourquoi il désire être volontaire. Le seul fait d'être à l'étranger ne suffit pas à faire d'un jeune un volontaire.

David Eloy demande à Françoise Doré de préciser ce qu'est exactement Cotravaux.

**M<sup>me</sup> Françoise Doré** rappelle ce que sont les chantiers bénévoles. Il s'agit de jeunes bénévoles qui vivent pendant deux ou trois semaines une expérience ensemble. Pour le volontariat, ce sont davantage des projets à long terme. L'essor des programmes internationaux de volontariat et du service civique a contribué à modifier le sens de cette notion, de telle sorte que l'on distingue bien le bénévolat, court, du volontariat, long. Parmi les fondamentaux de Cotravaux, on trouve comme aspect essentiel la rencontre avec une grande diversité culturelle, que ce soit en France ou à l'étranger, dans les associations locales et chez les partenaires. Cette expérience amène souvent les jeunes à vouloir parler d'autres langues, car ils y voient une stimulation pour communiquer avec d'autres personnes.

Pour le volontariat, Françoise Doré insiste sur le fait que Cotravaux a longtemps développé des projets de volontariat, sans bénéficier pour autant de la reconnaissance de l'opinion ou des pouvoirs publics. Ils ont ainsi contribué à l'essor du nombre de volontaires et à la naissance de dispositifs permettant de mieux structurer et organiser le volontariat. Elle rappelle aussi que le volontariat ne s'arrête pas à 25 ans et qu'elle milite pour une prolongation de cette limite en prenant part à toutes les formes de volontariat allant au-delà de cet âge.

Lorsque les associations demandent à leurs bénévoles les raisons de leur engagement, la rencontre avec d'autres cultures figure parmi les premières réponses, quelles que soient les thématiques au sein desquelles ils se sont engagés. Ils souhaitent également sentir qu'ils font quelque chose d'utile. Pour d'autres, enfin, c'est le domaine d'action qui les motive au premier chef. Françoise Doré s'interroge également sur les raisons qui amènent à s'engager dans un volontariat plus long. Le service civique ne vient-il pas par exemple créer de façon artificielle des envies qui n'existeraient pas ? Ces envies existent, mais se manifestent autrement, car le fait d'entreprendre une expérience plus longue permet de se fortifier à la mobilité. On a aussi le droit de faire une pause dans

son cursus scolaire et de vivre autre chose.

**M. David Eloy** demande aux participants de l'atelier comment, en tant que collectivités, ils parviennent à motiver les jeunes et à mesurer cette motivation.

**Mlle Joanna Dababneh** travaille pour la Ligue de l'enseignement de Bourgogne. Originaire de Jordanie, elle a effectué le service volontaire européen en France en 2008, à la suite duquel elle a souhaité rester ici pour y poursuivre ses études et s'engager dans un volontariat associatif avec la Ligue de l'enseignement. Elle arrive aujourd'hui à la fin de son service civique et s'est vue proposer un contrat par la Ligue de l'enseignement. Le fait de connaître ces différentes formes de volontariat lui a permis d'acquérir une bonne expérience de terrain, ce qui n'était pas possible dans son pays.

Joanna Dababneh rappelle que le SVE ne coûte rien aux jeunes et qu'il peut durer un an. En cas de réponse négative, il ne faut pas se décourager car les projets sont nombreux et variés.

**M. Tanguy Sevat** souligne qu'il ne voulait pas critiquer le SVE mais, étant lui-même originaire de La Réunion, il était nécessaire de passer par la métropole, ce qui représentait 800 euros de billets d'avion non pris en charge. Il encourage au contraire les jeunes à partir en SVE. Il pense néanmoins que le projet des jeunes étrangers qu'il rencontre sur les chantiers de Cotravaux n'est pas forcément l'engagement international, mais la possibilité de connaître une expérience qui n'est pas disponible dans leur pays.

**Mme Nicolle Saudrais**, présidente du comité de jumelage de Creil dans l'Oise, exprime sa difficulté à mobiliser les jeunes malgré les nombreux dispositifs mis en place en coopération avec la mairie de Creil. Elle constate que les jeunes sont consommateurs et ne s'intéressent qu'au prix des choses. Il est très difficile de pérenniser leur engagement.

**M. Cyril Hortala**, vice-président du réseau départemental SOLICOOP 42, représente aussi le réseau UFCV de la Loire. C'est une structure coordinatrice et une structure d'envoi en SVE pour le département. Concernant les motivations sur l'engagement des jeunes, il n'a pas de réponse, mais pense qu'elles sont toutes légitimes. Quand il accompagne un jeune sur un parcours de SVE, la question des motivations est franchement abordée. Cela signifie que le jeune commence par exprimer ce qui est le plus avouable avant de reconnaître souvent qu'il part aussi pour laisser des choses derrière lui. Il est important de prendre en compte toutes ces motivations.



David Eloy rappelle que l'atelier est consacré au plébiscite du volontariat par les jeunes.

**Mme Hélène Vincent** se demande si on n'a pas aussi tendance à penser qu'un dispositif est mauvais parce qu'il n'est pas plébiscité par les jeunes. Elle réalise que seule une partie des jeunes se laisse interroger sur ses motivations. Certains refusent aussi de parler et ont donc besoin d'une autre forme d'offre. On peut donc aussi s'interroger sur l'absence de motivation. Tous les jeunes ayant déjà acquis une conscience de la citoyenneté, de la responsabilité ou de l'engagement trouveront un programme leur correspondant. Mais ce n'est pas vers eux que doivent se porter les interrogations, mais plutôt vers tous ceux qui se sentent exclus des dispositifs mis en place. Pour beaucoup, la question de l'engagement ou du départ à l'étranger n'existe pas. Hélène Vincent se dit convaincue que l'importance des professionnels en contact avec les jeunes sur le terrain est centrale. Ils doivent se saisir de ces outils, mieux les connaître et savoir les transmettre.

Elle refuse enfin d'admettre que les jeunes puissent être des consommateurs. Elle ne remet pas en cause les programmes évoqués par Nicolle Saudrais, mais pense que le problème vient sans doute du fait qu'elle croit s'adresser à des consommateurs et leur propose donc des produits. Il faut imaginer un nouveau mode d'action auprès des jeunes et un nouveau type de professionnels. Leur profil doit être à la croisée des chemins entre l'animateur socioculturel, l'éducateur spécialisé et le formateur. Ils pourront ainsi s'appuyer sur la colère des jeunes pour la transformer en désir d'agir, mais c'est une compétence rare qu'on ne peut apprendre que sur le terrain.

**Mlle Vanessa Campan** travaille pour le CERCOOP Franche-Comté. Elle souhaite évoquer une étude qui est sur le point d'être menée dans son département, en partenariat avec France Volontaires, sur les motivations, le profil et le statut de jeunes volontaires, potentiellement volontaires ou anciens volontaires. Il s'agit de connaître la variété des publics et de se servir de cette étude comme d'un plaidoyer en faveur du volontariat.

David Eloy se demande comment il a été possible d'identifier les jeunes susceptibles de partir en volontariat.

Vanessa Campan répond que la préoccupation des associations est aussi de savoir pourquoi certains ne sont pas intéressés alors que d'autres sont plus sensibles à ces problématiques. Il n'y a pas de catégorie de potentiel à proprement parler ; il s'agit plutôt de déterminer pourquoi on peut être touché plus qu'un autre par ce type de programme.



Une intervenante de la salle dit se méfier des vérités énoncées au sujet des jeunes. Un travail doit être effectué en amont avant de proposer les dispositifs. Elle estime que les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont essentielles pour inciter les jeunes à s'intéresser au volontariat, en France comme à l'étranger. Un dispositif n'est jamais que le fait de proposer une action donnée à une classe d'âge et un profil donnés. Au-delà du chantier de bénévoles, dans les actions plus longues, il faut s'assurer que le jeune va réussir et se trouver dans la continuité du travail débuté sur le terrain par les associations. À ce titre, elles constituent un maillon important.

**M. Tanguy Sevat** explique qu'il réalise un travail de terrain auprès des jeunes sur le volontariat. Avant de parler des dispositifs, il aborde la question de l'acte d'engagement volontaire. Quel que soit le jeune, il réalise qu'il y a toujours un désir de s'engager. C'est seulement ensuite que les contraintes matérielles ou les questions spécifiques surviennent.

**Mme Francine Meyer** dresse un bilan du service civique. Il a concerné l'an dernier 10 000 jeunes répartis dans 1 000 structures. Il s'agit non seulement d'associations, mais également de collectivités. Environ 40 000 personnes gravitent autour de cet univers par leur intérêt ou les demandes qu'elles formulent. L'objectif est de passer à 75 000 postes d'ici quatre ans pour ne pas être submergés par la demande. Pour rattraper ce retard, tout un travail de conviction politique a été engagé auprès des élus locaux et du gouvernement, sans quoi l'enveloppe ne sera pas du tout suffisante pour remplir les objectifs.

Le service civique n'a pas réponse à tout et ne doit donc pas être considéré comme une réponse à des questions qu'il n'a pas prévues. Il est complémentaire d'un certain nombre d'autres dispositifs. Ce n'est pas un projet collectif mais une démarche individuelle, ce qui n'empêche pas pour autant de partir dans le cadre d'un groupe. Francine Meyer rappelle que le service civique n'est pas non plus un emploi, mais plutôt une mission, formulée par une structure, avec la possibilité de négocier et de s'adapter.

Pour qu'il y ait mixité sociale, le service civique doit s'adresser à tous les jeunes. C'est la raison pour laquelle des démarches sont entreprises en direction de jeunes qui n'iraient pas forcément vers d'autres dispositifs. Il s'agit de travailler avant tout sur l'information, principale forme de discrimination, en collaborant avec le réseau Information Jeunesse et les autres grands réseaux associatifs comme Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement. D'autres associations territoriales réalisent aussi un travail formidable.

Francine Meyer insiste sur la diversité des missions du service civique qui, n'étant pas un emploi, n'a pas vocation à se substituer au poste d'un salarié. Il faut rester vigilant sur cet aspect.

Pour ce qui est de l'aspect international, ce n'est pas la première mission du service civique. Les jeunes bénéficient, à l'international comme en France, des mêmes

allocations sans financement complémentaire. Francine Meyer dresse la liste des organismes avec lesquels elle a travaillé pour aménager l'accueil à l'étranger, jugé encore trop faible. Un système d'avis a été mis en place afin de disposer d'un retour sur une association et pouvoir en mesurer le sérieux. Si une association européenne a déjà été habilitée par le SVE, cela garantit de bonnes conditions d'accompagnement.

En outre, il est évident, selon Francine Meyer, qu'il faut renforcer le tutorat pour les jeunes volontaires à l'international, aussi bien en France que sur place. Une formation particulière est, à ce titre, nécessaire. Les organismes doivent travailler ensemble dans ce sens afin de ne pas laisser partir les jeunes sans un minimum de préparation au sujet des questions culturelles ou du fait de vivre ailleurs. Pour beaucoup d'entre eux, c'est un premier départ, qui nécessite un minimum de maturité ou, au moins, de prérequis linguistiques.

Enfin, il ne s'agit pas de déplacer les problèmes domestiques en envoyant dans les pays du Sud des jeunes en recherche d'identité, pour qui le volontariat peut être un moyen de se trouver. Il faut également une plus-value pour le projet du pays d'accueil.

**Mme Alice Magnoux**, maire adjointe à la jeunesse de la ville de Bobigny, souhaite réagir aux propos qui ont déjà été tenus concernant les obstacles à l'accompagnement des jeunes. C'est un problème récurrent à Bobigny, dont la résolution passe par une volonté politique forte, affichée et publique. Elle s'étonne de la diversité de la jeunesse et des projets qu'elle porte et constate que beaucoup de jeunes n'y croient plus, tant les difficultés sont nombreuses. La multitude des dispositifs dédiés à la jeunesse sur un même territoire n'est peut-être pas la meilleure chose qui soit en termes de lisibilité. Ainsi, Alice Magnoux dit découvrir la plupart des organismes présents au sein de cet atelier.

Des Rencontres de la jeunesse ont été effectuées en 2007, au cours desquelles les jeunes ont évoqué les obstacles qu'ils rencontraient. Outre les difficultés financières, l'école est en perdition et évolue vers des formations uniquement privées. En ce qui concerne l'apprentissage, le centre de Bobigny a une capacité de 300 places mais n'accueille que 150 apprentis, car les jeunes ne trouvent pas de patrons pour les embaucher. Il en va de même pour les partenariats avec les grandes écoles comme Sciences Po, qui ont rendu obligatoire un stage coûteux à l'étranger en dernière année. Enfin, l'absence de politique nationale de la jeunesse est problématique. À Bobigny, un plan « Je réussis ma vie avec ma ville » a été mis en place, à travers un contrat de réussite solidaire, un guichet unique et un interlocuteur unique. Dix rencontres ont déjà été organisées, ce qui permet de voir des jeunes que l'on aurait pensé trop éloignés de ces problématiques.

Alice Magnoux ajoute qu'elle est aussi adjointe chargée du personnel communal. Elle a donc sensibilisé le personnel communal à travers deux journées de formation annuelles portant sur la thématique de la jeunesse. Treize services sont aujourd'hui impliqués dans ces démarches, et 110 interlocuteurs s'attachent à ces questions tout au long de

l'année. 30 000 euros sont consacrés à la réussite solidaire ; il est demandé aux jeunes accompagnés d'accompagner à leur tour les jeunes qui voudraient s'engager par la suite. La grande demande des jeunes n'est pas forcément l'argent, mais la mise en relation.

**Mme Francine Meyer** souhaite revenir sur la typologie supposée des jeunes, en particulier ceux que l'on dit « consommateurs ». Elle explique que ce sont surtout les parents qui adoptent ce type de comportement visant à savoir ce qui est le mieux pour leur enfant en comparant les différentes offres et leur efficacité supposée. Il manque en fait, comme cela a été dit, un nouveau métier d'animation et d'accompagnement des projets, notamment ceux dédiés à l'international.

**M. Jean-Claude Richez** revient sur la notion de volontariat, qui divise l'Europe. Certains pays ont fait le choix de mettre en place des dispositifs de volontariat formel impulsé par l'État, comme en France, en Italie, en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique. Les Suédois, sous l'impact du développement européen, ont redéfini leur conception du volontariat et ont scindé leur interprétation en plusieurs parties. Ils distinguent ainsi une activité volontaire à plein temps, sans autre activité, et une activité volontaire ponctuelle jumelée à une activité professionnelle par ailleurs. Dès lors qu'il s'agit d'un travail volontaire, cela pose le problème de la compensation financière. S'il y a rémunération, ce n'est plus un travail volontaire ; mais s'il n'existe pas de compensation, alors le volontariat est réservé aux riches. Les pays d'Europe du Nord soutiennent ainsi l'idée selon laquelle le volontariat doit être une activité ponctuelle et bénévole.

Jean-Claude Richez observe aussi que le volontariat, tel qu'il est proposé en France, est absolument plébiscité. De même, l'Allemagne compte 40 000 volontaires chaque année. La seule limite à cette dynamique est le budget alloué aux dispositifs de volontariat, ce qui constitue une véritable difficulté. Il est plus facile d'être volontaire lorsque l'on vient des classes moyennes ou privilégiées que lorsque l'on a grandi dans un milieu défavorisé. C'est la raison pour laquelle l'accompagnement, déjà évoqué à de nombreuses reprises dans cet atelier, est effectivement essentiel.

Aujourd'hui, la plupart des services civiques privilégient l'aspect national, avec une minorité de volontaires à l'international.

Pour ce qui est des motivations, Jean-Claude Richez cite une enquête réalisée récemment en France selon laquelle 30 % des jeunes adhèrent à une association, dont 20 % y exercent une activité bénévole. Ce chiffre est supérieur à la moyenne des autres classes d'âge, hormis celle des 50-65 ans. Il est de 35 % en Suède, mais est en baisse, ce qui laisse supposer une baisse significative de l'engagement des jeunes. Si l'on prend aussi l'exemple de l'Afev, Association de la fondation étudiante pour la ville, entre 5 000 et 8 000 étudiants sont mobilisés chaque année. Ils n'ont pourtant jamais réussi à faire de ceux-ci des membres de l'association, ce qui ne permet pas de les prendre en

compte sur le plan statistique.

Enfin, Jean-Claude Richez signale que, dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », la limite est avant tout financière, pour le SVE comme pour d'autres actions. Pour autant, le programme lié à la participation des jeunes et à leur insertion dans la vie de la cité est en déficit chronique par rapport au nombre d'offres. Rien n'interdit à une collectivité ou une association de développer du service civique pour développer l'initiative de jeunes. Les villes ont tout à fait la possibilité d'agir dans ce sens en répondant aux critères du service civique ; c'est même une solution idéale. Toute la question est ensuite de savoir si cela participe à l'éducation et à la citoyenneté. Selon Jean-Claude Richez, la motivation principale des jeunes est d'adhérer à une offre, quelle que soit sa forme, à condition que ce soit un lieu d'expérience sociale reconnu et valorisé, permettant de faciliter leur insertion. En Allemagne, cette démarche se produit au début du cursus scolaire alors qu'il s'agit davantage, en Italie, de donner une conscience de la citoyenneté, en fin d'études, parallèlement au cursus universitaire. Il y a plus de filles que de garçons dans les dispositifs. C'est peut-être aussi une question sur laquelle il faudrait mener une réflexion.

**Sylva Koué** de la ville de Saint-Denis approuve l'idée selon laquelle il existe une multitude d'aides à l'international pour les jeunes, souvent en opposition les unes avec les autres. Concernant les animateurs, la volonté politique passe aussi par leur formation. Sur le plan international, il explique qu'un projet a été monté à Saint-Denis consistant à effectuer deux appels d'offres par an sur des thématiques précises autour desquelles les jeunes peuvent créer un projet. Par la suite, cinq à six projets sont financés, de 1 500 à 5 000 euros, à condition que ces jeunes poursuivent leurs recherches par ailleurs dans d'autres structures. Les jeunes ne sont pas seulement consommateurs ; il faut aussi étudier la façon avec laquelle on leur propose ces dispositifs.

## Séance plénière

### Recommandations de l'atelier n° 1

**M. Romain Goetschy** a constaté au cours de la journée qu'il n'y avait pas toujours un consensus autour de la notion de volontariat. Il s'est arrêté sur une définition : le volontariat - le désir des jeunes d'avoir une expérience à l'étranger en y faisant preuve de volontarisme.

Il a identifié trois pistes à suivre :

- L'importance de la valorisation du volontariat auprès de la société, et notamment auprès de l'entreprise et de l'université. France Volontaires a ainsi mené une enquête et observé que les DRH étaient très peu informés au sujet du volontariat et de sa valeur ajoutée en termes de compétences.
- La préparation du retour. De nombreuses actions sont menées la plupart du temps avant le départ en volontariat, mais la suite est bien moins encadrée. Un débriefing pourrait donc avoir lieu lors du retour du volontaire, comme un premier entretien d'embauche ou, en tout cas, un moment d'identification des compétences acquises à l'étranger. À ce titre, le réseau d'anciens volontaires est une idée à exploiter. Le partage de l'expérience d'anciens volontaires peut en effet être utile, notamment dans le monde de l'entreprise.



- L'inégalité devant l'information. Les dispositifs ne parviennent pas à toucher une part importante de la population des jeunes, notamment en raison du manque d'information. Il est important aussi que le jeune soit

préparé à ce projet et à son expérience de volontariat. Cela ne peut se faire que par un renforcement de l'accompagnement en amont. Il est donc nécessaire que les référents se forment eux aussi davantage. L'idée serait alors de replacer le jeune au centre du dispositif.

## Recommandations de l'atelier n° 2

M. Nicolas Wit a entendu, au cours de l'atelier, le témoignage de volontaires très engagés et de collectivités. Les constats qu'il tire sont les suivants :

- « Les jeunes » n'existent pas ; il faut prendre en considération la question de la génération, du contexte socioculturel, de la zone géographique dans laquelle ils ont grandi.
- Le rôle des collectivités, et des villes en particulier, est prépondérant. Ce sont elles qui rendent compréhensibles les dispositifs. Des efforts ont donc été effectués pour former le personnel à ces problématiques.
- La question des attentes des jeunes a été posée, parfois de façon polémique, afin de savoir si les jeunes étaient trop consommateurs de l'offre proposée. Cela revient à dire aussi que l'engagement des jeunes n'est plus le même depuis plusieurs années, ce qui peut parfois déboussoler les responsables associatifs. Aujourd'hui, l'engagement est plus court et cherche des résultats plus concrets, sans se soucier de la vie des structures associatives.
- Des conditions ont été apportées à la réussite d'une expérience à l'étranger, comme l'accueil sur place et le renforcement du tutorat. Il est important de ne pas déplacer des problèmes existant ici vers l'international.

Nicolas Wit a ressenti un engagement très fort et une responsabilité très lourde de la part des personnes présentes, en raison d'une économie qui ne remplit pas ses fonctions et exclut de nombreux jeunes. Les charges sont ainsi décentralisées sans que les moyens suivent ; il est important de considérer l'avenir avec espoir.

## Clôture

**Mme Nisrine Zaibi** conclut cette journée riche en rencontres et remercie tous les participants d'être venus en Bourgogne pour échanger sur la jeunesse et l'international en réfléchissant autour de l'engagement et du volontariat.

Elle rappelle que la jeunesse n'a pas besoin de pansement. La multitude des dispositifs et des actions a produit un manque de visibilité pour les jeunes, qui sont pourtant les premiers concernés. Un effort de définition devrait être fait avec la jeunesse, comme état d'esprit et non pas comme limite d'âge ou de catégorie socioprofessionnelle.

Nisrine Zaibi a été frappée par le nombre important d'acteurs œuvrant pour la jeunesse



et les actions internationales. Finalement, c'est l'État qui manque le plus pour arbitrer et indiquer les directions à suivre. Elle regrette que ce manque de clarté empêche de nombreux jeunes de profiter des dispositifs. Parfois, il est aussi nécessaire d'adapter les dispositifs à la réalité et de les actualiser.

Nisrine Zaïbi perçoit son rôle au conseil régional de Bourgogne comme une action de coordination de l'ensemble des dispositifs. Il y a malheureusement trop de concurrence entre les organismes et les structures. Les politiques pourraient arbitrer ces oppositions, peut-être par l'intermédiaire d'une charte permettant d'encadrer les pratiques.

Elle remercie toutes les personnes avec qui elle a pu discuter et espère que ces échanges laisseront la place à des actes concrets.

**Mme Hélène Vincent** constate que cette journée n'a pas permis de discuter de l'efficacité des dispositifs. Pour autant, une discussion préalable semblait obligatoire pour pointer les divergences et incompréhensions ressenties par chacun.

Plusieurs questions restent en suspens :

- la formation et l'information, à mener auprès des jeunes, des acteurs associatifs et des élus ;
- la valorisation des dispositifs. Les conditions et les contraintes d'accueil doivent être mieux prises en compte afin de mieux comprendre quelles sont les perceptions de ces actions sur place ;
- la coopération entre acteurs. Chacun a sa place, participe d'une manière ou d'une autre et émet un avis. Il faut donc trouver quelle coopération peut être mise en œuvre pour mieux travailler ensemble.

Pour toutes ces raisons, Hélène Vincent a apprécié l'intérêt de cette journée. Elle pense tout de même que cette expérience doit se reproduire plus souvent.

Elle termine son propos en faisant un appel à volontaires au sein du groupe jeunesse de Cités Unies France. Celui-ci mènera des actions visant par exemple à organiser des rencontres de ce type ou travailler sur des forums portant sur la question internationale. D'autres outils et d'autres supports méritent également qu'une réflexion soit menée, notamment autour de la mise en relation des collectivités.

Hélène Vincent invite chacun à s'interroger dès maintenant sur les questions qui doivent encore être posées dans ce domaine. Elle invite tout le monde aux rencontres qui seront organisées par le groupe jeunesse, si possible à l'échelle nationale. Il faut parvenir à produire davantage pour être toujours plus efficace en faveur des jeunes.







# Organisations à connaître

## Cités Unies France en bref

Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises - communes, intercommunalités, départements et régions - engagées dans la coopération internationale. L'association est présidée par Charles Josselin, vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, parlementaire honoraire et ancien ministre de la coopération.

Les adhérents de Cités Unies France représentent les deux tiers des régions françaises, plus d'un quart de départements, presque toutes les grandes villes, un pourcentage important des villes moyennes, ainsi que de nombreuses communes de taille plus modeste. Les structures intercommunales, plus récentes, adhèrent progressivement.

Depuis 35 ans, Cités Unies France, fédération des collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale, a été de tous les combats et de toutes les avancées en matière de coopération décentralisée. L'association a pu faire évoluer les pratiques et inspirer l'évolution législative. Plus que jamais, elle est à l'écoute de l'évolution de la coopération décentralisée.

La loi Thiollière de 2007, qui conforte et élargit la loi de 1992, fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative, y compris dans les cas d'urgence. La loi Oudin/Santini de 2005 permet aux collectivités territoriales de mobiliser des fonds pour les projets « eaux et assainissement ».

Une convention régulièrement renouvelée avec le ministère des Affaires étrangères et européennes donne à l'association, entre autres, mission d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités locales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle forme un réseau unique de solidarité entre les collectivités engagées vers le monde.

La première activité de Cités Unies France est l'animation des groupes-pays. Réunissant les collectivités françaises travaillant sur un même pays, ces groupes sont présidés par un élu. Au nombre de 25, répartis en cinq pôles continentaux, ils permettent d'impulser, de mutualiser, de « capitaliser » et de mettre en œuvre des actions concertées. Ils assurent, de plus, un lien précieux avec les autorités et les institutions des pays, ainsi qu'avec les postes diplomatiques.

Au-delà de cette approche géographique, Cités Unies France privilégie de plus en plus des approches transversales sur les thèmes correspondant aux évolutions de la coopération décentralisée. Citons la jeunesse et l'international, la culture, le tourisme

responsable, les objectifs du millénaire pour le développement, l'appui institutionnel ou la question des migrants dans la coopération décentralisée. Ces réflexions donnent lieu à des colloques et à des publications.

Des conventions lient Cités Unies France aux institutions françaises, qu'il s'agisse des ministères des Affaires étrangères et européennes, Jeunesse et sports, de l'Assemblée nationale et du Sénat, d'organismes comme l'Agence Française de Développement (liée à Cités Unies France par un accord de partenariat renforcé), le CNFPT ou la Croix Rouge française. Cités Unies France favorise activement le rapprochement avec le monde des ONG et de leurs réseaux (Coordination SUD, CRID, ...) et celui des collectivités locales.

L'AMF, l'ADF et l'ARF sont membres de droit du bureau exécutif de Cités Unies France et ont des liens conventionnés avec l'association. La collaboration avec l'AMGVF est ancienne.

Cités Unies France a joué un rôle central dans la fusion des principaux réseaux mondiaux de pouvoirs locaux, FMCU, IULA et Métropolis, fusion qui devait aboutir en mai 2004 à Paris, après 8 ans de négociations, à la création d'une seule organisation mondiale, « Nations Unies des pouvoirs locaux », Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), installée à Barcelone. Tout adhérent de Cités Unies France est ipso facto adhérent de CGLU.

Cités Unies France est membre fondateur de la Plateforme européenne des associations de collectivités locales et régionales, menant des coopérations de solidarité et de développement dans le monde.

Cités Unies France organise des « Journées de la coopération décentralisée ».

Une intense activité éditoriale permet la production de dossiers pays, des répertoires des partenariats de coopération décentralisée, des collections « Réflexions » et « Référence », ainsi que des « Cahiers de la coopération décentralisée », ouvert aux chercheurs et universitaires.

L'équipe de Cités Unies France est à la disposition de ses adhérents, et, dans la mesure du possible, de toutes les collectivités locales, pour répondre aux demandes de conseil. Cette activité peut aller de l'information sur les financements européens, du conseil juridique, à l'information sur les pays, en passant par les contacts avec les postes diplomatiques et les pouvoirs publics français ou étrangers. Elle est rendue possible par les nombreux réseaux entretenus en France et à l'étranger.

Le conseil peut également viser à construire ou à reconsidérer une action internationale, à chercher des partenaires et aider à la mise en place de nouveaux partenariats.

Afin d'assurer une meilleure visibilité de la coopération décentralisée et de concentrer certaines de ses manifestations, Cités Unies France a décidé d'organiser chaque année le Forum de la coopération internationale des collectivités territoriales, où se rencontreront les collectivités et leurs partenaires. La dixième édition a eu lieu les 7 et 8 juillet 2011, au Palais des Congrès de Paris.

**Président** : Charles Josselin, vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor, membre honoraire du Parlement, ancien ministre

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. : 01 53 41 81 81 Fax : 01 53 41 81 41

Site Internet : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

**Directeur général** : Bertrand Gallet

Tél. : 01 53 41 81 81 Fax : 01 53 41 81 41

Courriel : [coop-dec@cites-unies-france.org](mailto:coop-dec@cites-unies-france.org)

**Directeur général adjoint** : Nicolas Wit

Tél. : 01 53 41 81 80 Fax : 01 53 41 81 41

Courriel : [n.wit@cites-unies-france.org](mailto:n.wit@cites-unies-france.org)

## **Les associations de collectivités territoriales françaises**

Au fil des années, les associations nationales d'élus locaux ont affirmé un intérêt pour l'action internationale voire européenne de leurs adhérents.

En parallèle, les liens entre ces associations et Cités Unies France se sont renforcés. L'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), ainsi que l'Association des Régions de France (ARF), disposent chacune de deux sièges de droit au bureau exécutif de CUF. Cités Unies France a signé une convention avec l'ADF, et a développé une collaboration étroite avec l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF).

Cités Unies France regroupe, avec l'AFCCRE, les adhérents français de CGLU.

## **Coordonnées des associations de collectivités territoriales françaises**

### **ADF, Assemblée des Départements de France**

Président : Claudy Lebreton, président du Conseil général des Côtes d'Armor

6, rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél : 01 45 49 60 20 Fax : 01 45 49 60 21

Courriel : [adf@departement.org](mailto:adf@departement.org)

Site Internet : [www.departement.org/jsp/index.jsp](http://www.departement.org/jsp/index.jsp)

### **AFCCRE, Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe**

Président : Louis Le Pensec, adjoint au maire de Mellac

30, rue d'Alsace Lorraine 45000 Orléans

Tél : 02 38 77 83 89 Fax : 02 38 77 21 03

Site Internet : [www.afccre.asso.fr](http://www.afccre.asso.fr)

### **AMF, Association des Maires de France**

Président : Jacques Pélissard, député-maire de Lons-le-Saunier  
41, quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07  
Tél : 01 44 18 14 14 Fax : 01 44 18 14 15  
Courriel : amf@amf.asso.fr  
Site Internet : www.amf.asso.fr

### **AMGVF, Association des Maires de Grandes Villes de France**

Président : Michel Destot, député-maire de Grenoble  
42, rue Notre Dame des Champs 75006 Paris  
Tél : 01 44 39 34 56 Fax : 01 45 48 98 54  
Site Internet : www.grandesvilles.org

### **ARF, Association des Régions de France**

Président : Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine  
282, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
Tél : 01 45 55 82 48 Fax : 01 45 50 20 38  
Courriel : Regions.de.France@arf-regions.org  
Site Internet : www.arf.asso.fr

### **APVF, Association des Petites Villes de France**

Président : Martin Malvy, adjoint au maire de Figeac  
42, Bd Raspail 75007 Paris  
Tél : 01 45 44 00 83 Fax : 01 45 48 02 56  
Courriel : arobert@apvf.asso.fr (André Robert, délégué général)  
Site Internet : www.apvf.asso.fr

## **Le dispositif ministériel d'appui à la coopération décentralisée**

### **La CNCD et le Délégué pour l'Action extérieure des collectivités territoriales**

Le Délégué s'informe sur l'ensemble de l'action extérieure des collectivités territoriales, il conseille le gouvernement sur la coopération décentralisée et apporte son concours aux ambassades, aux préfets et aux collectivités locales. Il gère le dispositif de co-financements du ministère des Affaires étrangères et européennes à la coopération décentralisée.

Le Délégué assure le secrétariat de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). Cette Commission, créée par la loi du 6 février 1992, est présidée par le Premier ministre et se compose paritairment de représentants des collectivités locales et de l'Etat. Le président de Cités Unies France en est un des membres. A vocation interministérielle, sa mission est de rendre compte de la coopération décentralisée et de donner des avis et des recommandations.

Cités Unies France est liée par une convention d'objectifs au ministère des Affaires étrangères et européennes.

**Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales : Antoine JOLY**

27, rue de la Convention CS 91533 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 01 43 17 62 64

Fax : 01 43 17 63 67

Courriel : Antoine.joly@diplomatie.gouv.fr

Site Internet : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

## **AFD, Agence Française de Développement**

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud dans le cadre du dispositif français de Coopération. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 60 pays et dans l'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré 4,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements ont notamment concerné la scolarisation de 7 millions d'enfants, l'approvisionnement en eau potable de 4,4 millions de personnes et le soutien de 370 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 3,3 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> par an.

Les premières coopérations entre l'AFD et les collectivités locales françaises se sont mises en place au cours des années 1990. Au début des années 2000, ces collaborations se sont intensifiées. Elles ont débouché sur la recherche de perspectives institutionnelles et opérationnelles plus ambitieuses.

Ainsi, en janvier 2006, Cités Unies France et l'Agence Française de Développement ont signé un accord-cadre prévoyant de développer une coopération fondée sur une meilleure connaissance mutuelle et sur l'approfondissement de leurs relations sur le thème de la coopération décentralisée. Une réflexion a ainsi été menée sur les pratiques et les méthodes d'instruction et de conduite de projets de l'AFD et des collectivités françaises. Un travail de capitalisation, mené à partir d'un échantillon de 13 projets de développement menés principalement en milieu urbain, a connu une suite matérialisée, en 2008, par un Guide méthodologique sur « Les partenariats AFD - collectivités locales françaises ».

Forts de ces acquis, le 18 mars 2010, l'AFD et CUF ont signé un accord de partenariat renforcé, visant à :

- favoriser l'accès des collectivités territoriales françaises et leurs homologues du Sud aux financements européens et multilatéraux en développant un «

pôle expertise européenne » au sein de CUF ;

- encourager voire structurer les coopérations entre l'AFD et les collectivités locales françaises ou leurs regroupements engagées dans la coopération décentralisée ;
- approfondir les relations entre l'AFD et CUF sur le thème de la coopération décentralisée en développant une réflexion commune, une articulation plus forte sur une base géographique et/ou sectorielle et une production conjointe de publications ;
- construire un dialogue avec les collectivités territoriales visant à renforcer la connaissance, l'appropriation et l'adhésion des citoyens français à l'effort d'aide au développement, dans une démarche d'un ancrage territorial.

5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 44 31 31 Fax : 01 44 87 99 39

Courriel : [site@afd.fr](mailto:site@afd.fr)

Site Internet : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## **Les dispositifs régionaux de concertation et d'appui à la coopération non gouvernementale**

Les principales fonctions des dispositifs régionaux sont : la mutualisation de l'information, l'appui aux porteurs de projets, l'amélioration de la concertation entre les acteurs et la formation.

Cités Unies France entretient avec les réseaux régionaux de solidarité internationale des liens étroits. Les réseaux régionaux sont invités aux réunions des groupes-pays. CUF est régulièrement invitée à des réunions «pays» ou «thématique» en région ou en est le co-organisateur.

### **CENTR'AIDER, Région Centre**

59, bis Faubourg Chartrain

41100 Vendôme

Tél. : 02 54 80 23 09

Courriel : [contact@centraider.org](mailto:contact@centraider.org)

Site Internet : [www.centraider.org](http://www.centraider.org)

### **CERAPCOOP, Région Auvergne**

39, avenue des Etats-Unis

63000 Clermont-Ferrand

Tél./Fax : 04 73 35 20 65

Courriel : [cerapcoop@wanadoo.fr](mailto:cerapcoop@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cerapcoop.org](http://www.cerapcoop.org)



### **CERCOOP, Région Franche-Comté**

CLA - La City  
6, rue Gabriel Plançon  
25030 BESANÇON Cedex  
Tél. : 03 81 66 52 49/38 Fax : 03 81 66 50 36  
Courriel : cercoop@cercoop.org  
Site Internet : www.cercoop.org

### **CAP COOPERATION, Région Aquitaine**

Maison des Suds - 12, Esplanade des Antilles  
Domaine Universitaire 33607 Pessac  
Tél. : 05 56 84 82 26  
Courriel : contact@capcooperation.org  
Site Internet : www.capcooperation.org

### **HORIZONS SOLIDAIRES, Région Basse-Normandie**

38, quai Hamelin 14000 Caen  
Tél/Fax : 02 31 84 39 09  
Courriel : horizons-solidaires@orange.fr  
Site Internet : www.horizons-solidaires.org

### **IRCOD Alsace, Institut Régional de Coopération - Développement**

Espace Nord-Sud  
17, rue Boston 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 45 59 89 Fax : 03 88 61 20 24  
Courriel : ircod1@ircod.org  
Site Internet : www.ircod.org

### **LIANES COOPÉRATION, Région Nord-Pas-de-Calais**

MRES - Maison régionale de l'environnement et des solidarités  
23, rue Gosselet 59000 Lille  
Tél. : 03 20 85 10 96  
Courriel : lianescooperation@wanadoo.fr  
Site Internet : www.lianescooperation.org

### **MEDCOOP, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

1, rue de la République 13002 Marseille  
Tél. : 04 91 05 98 92  
Courriel : medcoop@wanadoo.fr  
Site Internet : www.medcoop.com

### **RECIPROC, Région Champagne-Ardenne**

5, rue Jéricho 51037 Chalons en Champagne cedex  
Tél. : 03 26 70 66 18 Fax : 03 26 70 66 54

Courriel : [aelkhantour@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:aelkhantour@cr-champagne-ardenne.fr)

Site Internet : en cours de modification - remise en ligne mi-2010

### **RESACOOOP, Région Rhône-Alpes**

19, rue d'Enghein 69002 Lyon

Tél. : 04 72 77 87 67 Fax : 04 72 41 99 88

Courriel : [mail@resacoop.org](mailto:mail@resacoop.org)

Site Internet : [www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

### **RESEAU ALCID, Région des Pays de la Loire**

44966 Nantes Cedex 9

Tél. : 02 28 20 61 63 Fax : 02 28 20 50 12

Site Internet : [www.alcid.org](http://www.alcid.org)

## **Autres structures d'appui à la coopération décentralisée**

### **CIEDEL, Centre International d'Etudes pour le Développement Local**

Depuis 10 ans, le CIEDEL, a réalisé seul ou en collaboration avec d'autres organismes, plus d'une centaine de missions dans trente pays. Le CIEDEL développe une large offre d'expertise autour de nombreuses thématiques dont la coopération décentralisée, le développement local et la décentralisation. Ses activités sont la formation d'agents de développement, l'expertise sur les questions de développement local et la mise en réseau de centres de formation.

A la demande de l'Etat et de la région Rhône-Alpes, le CIEDEL participe aussi à la mise en place du programme régional d'appui aux acteurs de la coopération (programme RESACOOOP).

19, rue d'Enghien 69002 Lyon

Tél. : 04 72 77 87 50 Fax : 04 72 41 99 88

Courriel : [ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)

Site Internet : [www.ciedel.org](http://www.ciedel.org)

### **ANVPAH & VSSP, Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés**

L'ANVPAH & VSSP réunit les villes et territoires engagés activement dans une politique innovante de l'architecture et du patrimoine.

Au travers de sa commission coopération internationale, l'ANVPAH & VSSP propose de promouvoir une culture partagée du patrimoine, en approfondissant les réflexions sur les politiques de développement durable et sur l'évolution de la gouvernance locale dans le processus de décentralisation, dans une démarche de qualité.

Pour réaliser ces objectifs, l'association s'appuie sur :

- les coopérations entre collectivités locales ;

- les conventions signées entre ministères français et étrangers ;
- les réseaux existants ou émergents à l'échelle nationale.

Au regard des missions qui incombent à cette association et à Cités Unies France, il est apparu opportun de créer un partenariat pour développer des actions communes afin de mutualiser leurs connaissances en matière de coopération décentralisée et de pouvoir ainsi proposer aux collectivités territoriales, françaises et étrangères, une offre élargie en matière de conseil à la mise en œuvre de coopérations dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel, urbain, rural et naturel, et de la formation des acteurs locaux de la coopération.

Château Neuf Place Paul Bert 64100 Bayonne  
 Tél./Fax : 05 59 59 56 31  
 Courriel : [service@an-patrimoine.org](mailto:service@an-patrimoine.org)  
 Site Internet : [www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)  
 Site Internet international : [www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org)

### **PS-EAU, Programme Solidarité Eau**

Le pS-Eau est une association loi 1901, née en 1984, d'une volonté des ministres européens de l'Environnement d'accroître la coopération européenne dans le domaine de l'eau au cours de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

Le pS-Eau constitue un réseau entre tous les acteurs concernés ou intéressés par l'appui au développement dans le domaine de l'eau dans les pays du Sud. En Afrique, en Amérique Latine, en Asie et dans le pourtour méditerranéen, le pS-Eau facilite les initiatives locales de coopération internationale et assure la cohérence des actions. Il capitalise les expériences, conduit ou appuie des programmes de recherche, offre un service d'appui conseil, dégage des enseignements sur différents thèmes et diffuse des informations.

32, rue Le Peletier 75009 Paris  
 Tél. : 01 53 34 91 23 Fax : 01 53 34 91 21  
 Site Internet : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

### **CFSI, Comité Français pour la Solidarité Internationale**

Association selon la loi de 1901, créé en 1960, le CFSI regroupe 26 organisations actives en solidarité internationale. ONG de développement, le CFSI s'est donné pour priorité de lutter durablement contre la faim, la pauvreté et les inégalités, avec 4 principes d'action : agir dans la durée en Afrique, en Amérique latine et en Asie ; par des programmes et projets de développement ; en réponse à des initiatives d'organisations locales ; pour améliorer la situation des populations pauvres.

Complétant son engagement international par une action en France et en Europe, le CFSI informe l'opinion publique sur la persistance de la faim et les causes de la

pauvreté et fait entendre la voix des plus faibles auprès des institutions publiques.

32, rue Le Peletier 75009 Paris  
Tél. : 01 44 83 88 50 Fax : 01 44 83 88 79  
Site Internet : [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

### **AMORCE, Association au carrefour des collectivités territoriales et des professionnels**

AMORCE est une association loi 1901. Elle regroupe 314 collectivités et 133 professionnels. Elle a deux fonctions : lieu d'échange d'expériences et force de proposition. AMORCE a plusieurs domaines d'activité : les réseaux de chaleur (technique, économie, droit, fiscalité) ; la gestion des déchets municipaux (choix techniques de collecte, de valorisation, de stockage, de transport, réglementations, coûts, financements, aspects juridiques, fiscalité, information) ; la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales (production, distribution, consommation, conséquences des choix d'urbanisme et de transport).

7, rue du Lac 69422 Lyon Cedex 03  
Tél. : 04 72 74 09 77 Fax : 04 72 74 03 32  
Courriel : [amorcer@amorcer.asso.fr](mailto:amorcer@amorcer.asso.fr)  
Site Internet : [www.amorcer.asso.fr](http://www.amorcer.asso.fr)

### **France Volontaires, la plateforme des volontariats internationaux d'échanges et de solidarité**

France Volontaires promeut, valorise, développe en quantité et qualité les différentes formes de volontariat. A ce titre, elle informe et oriente les candidats au volontariat international vers les différentes associations d'envoi de volontaires. Par ailleurs, elle accompagne les associations d'envoi de volontaires dans leurs missions de mobilisation, préparation, suivi et gestion des volontaires.

France Volontaires s/c AFVP  
11, rue Maurice Grandcoing  
BP 220 94203 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. : 0 811 06 10 10 - (+33 1) 53 14 20 68 (de l'international)  
Site Internet : [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)

### **APFEJA, Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action**

Agence française, implantée à l'INJEP, est chargée, au nom de la Commission européenne, de la mise en oeuvre d'un programme d'action communautaire, le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA). Ce programme « Jeunesse en Action », qui couvre la période 2007-2013, est un programme d'éducation non formelle. Il s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans. Aucune condition de formation ou de

qualification n'est requise. Le PEJA concerne 31 pays européens (pays 'programme'), plus de 20 pays 'partenaires voisins' et des autres pays partenaires dans le reste du monde.

INJEP - Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire  
11, rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi  
Tél. : 01 39 17 27 70 Fax : 01 39 17 27 57  
Site Internet : [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)  
Courriel : [perpignaa@injep.fr](mailto:perpignaa@injep.fr)

### **OFAJ, Office Franco-Allemand pour la Jeunesse**

Il soutient les échanges de jeunes réalisés par les associations, clubs de sports, centres linguistiques et de formations, les organisations professionnelles et syndicales, les comités de jumelages, les collectivités locales, les établissements scolaires et les universités.

51, rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris  
Tél. : 01 40 78 18 18 Fax : 01 40 78 18 88  
Site Internet : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

### **Associations d'éducation populaire**

Partenaires privilégiés des collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des politiques jeunesse à l'international, les associations d'éducation populaire apportent un accompagnement méthodologique aux jeunes porteurs de projets. Pour obtenir les coordonnées des principales associations :  
Site Internet : [www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr](http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr)

### **F3E, Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations**

Le F3E regroupe des ONG et des collectivités territoriales engagées en coopération pour le développement. Sa mission est de les aider à améliorer la qualité de leurs interventions, notamment en les accompagnant dans leurs démarches d'études.

32, rue le Peletier 75009 Paris  
Tél. : 01 44 83 03 55 Fax : 01 44 83 03 25  
Courriel : [f3e@f3e.asso.fr](mailto:f3e@f3e.asso.fr)  
Site Internet : [www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)

### **RITIMO, Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale**

Ritimo est un réseau d'information spécialisé sur la solidarité internationale et le développement. Il a pour objectif d'informer le public pour renforcer la solidarité internationale. Aujourd'hui, dans plus de 80 lieux ouverts au public, ils rendent

accessible et diffusent une information spécialisée sur les causes du mal-développement, les inégalités Nord-Sud, les droits de l'homme. Ils veulent participer à la modification des choix de développement et agir pour une autre mondialisation.

21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

Tél. : 01 44 64 74 14

Courriel: [contact@ritimo.org](mailto:contact@ritimo.org)

Site Internet : [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org)

### **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux. Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Structure de concertation avec les autres espaces protégés français et internationaux, et avec les partenaires concernés par leurs actions, elle est également le centre de ressources des Parcs naturels régionaux en favorisant leurs échanges d'expériences, en initiant des travaux de réflexion communs, en mettant à leur disposition des outils spécifiques pour les aider à mener leurs missions.

La Fédération est l'interlocuteur des administrations nationales, des assemblées régionales et des assemblées parlementaires et de l'Union européenne pour l'élaboration des textes et politiques concernant les Parcs naturels régionaux dans les domaines suivants : la protection et la gestion de l'environnement, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, le développement local, l'aménagement du territoire, l'éducation à l'environnement, l'information et l'accueil du public.

A l'international, elle développe la reconnaissance des Parcs naturels régionaux comme outils du développement durable, appuie la mise en oeuvre à l'international de la démarche des Parcs naturels régionaux et des principes qui en sont les fondements (protection de la nature, développement économique et démocratie participative) et affirme la dimension internationale du réseau des Parcs naturels régionaux français.

9 rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 Fax : 01 45 22 70 78

Courriel : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

Site Internet : [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

### **ATES, Association pour un Tourisme Equitable et Solidaire**

L'ATES regroupe des associations sélectionnées sur la base d'une grille de critères éthiques rigoureux, qui travaillent dans une même démarche : mettre en place une activité touristique qui aide au développement local des régions d'accueil, dans le

cadre d'un partenariat étroit avec les communautés locales et leurs représentants. Rassemblant aujourd'hui 20 associations de voyages engagées autour d'une charte commune, l'ATES constitue le premier réseau national des voyagistes du tourisme équitable et solidaire.

8 rue César Franck 75015 Paris  
Tél. : 01 47 83 48 27 Fax : 01 45 66 69 90  
Site Internet : [www.tourismesolidaire.org](http://www.tourismesolidaire.org)

### **TETRAKTYS Association de Coopération**

L'association TETRAKTYS offre un modèle d'intervention dans le domaine du tourisme intégré dans les espaces ruraux des pays du sud qui ne se limite pas seulement à un volet technique mais s'inscrit dans une approche stratégique et globale du développement.

S'appuyer sur le développement local pour améliorer durablement les revenus et le cadre de vie en privilégiant une entrée économique par la pratique d'un tourisme intégré aux territoires.

5, rue Gallice 38100 Grenoble  
Tél. : 04 38 70 02 14 Fax : 04 38 70 02 15  
Courriel : [administratif@tetraktys-ong.com](mailto:administratif@tetraktys-ong.com)  
Site Internet : [www.tetraktys-ong.co](http://www.tetraktys-ong.co)



## Ouvrages publiés par Cités Unies France

### Dossiers pays

Les dossiers pays fournissent une synthèse de l'organisation des collectivités territoriales et des réformes administratives récentes. Ils comprennent également une analyse des partenariats de coopération décentralisée.

Référence	Ouvrage	Parution
DPPO	Dossier pays Pologne	2008
DPRO	Dossier pays Roumanie	2008
DPHO	Dossier pays Hongrie	2005
DPCR	Dossier pays Croatie	2006
DPRT	Dossier pays République tchèque	2005
DPRU	Dossier pays Russie (à paraître)	2011
DPVN	Dossier pays Vietnam (deuxième édition - mai 2011)	2011
DPIN	Dossier pays Inde (première édition - février 2011)	2011
DPJA	Dossier pays Japon (deuxième édition - avril 2010)	2010
DPMA	Dossier pays Maroc	2007
DPTQ	Dossier pays Turquie	2008
DPTU	Dossier pays Tunisie	2005
DPLI	Dossier pays Liban	2007
DPPA	Dossier pays Palestine	2008
DPIS	Dossier pays Israël	2007
DPNI	Dossier pays Nicaragua	2006
DPHT	Dossier pays Haïti (à paraître)	2010
DPBR	Dossier pays Brésil (épuisé - nouvelle édition à paraître en 2011)	2006
DPBE	Dossier Pays Bénin (première édition - octobre 2010)	2010
DPAC	Dossier Pays Afrique centrale (octobre 2010)	2010
DPBF	Dossier Pays Burkina Faso (première édition - juin 2010)	2010
DPTG	Dossier Pays Togo	2009
DPML	Dossier Pays Mali	2009
DPMU	Dossier Pays Mauritanie	2008
DPSE	Dossier Pays Sénégal	2007
DPNI	Dossier Pays Niger (à paraître)	2011

## Répertoires des partenariats de coopération décentralisée

Cités Unies France recense et met à jour très régulièrement les partenariats entre collectivités locales françaises et étrangères.

Ouvrage
Répertoire des partenariats franco-russes
Répertoire des partenariats franco-tchèques
Répertoire des partenariats franco-roumains
Répertoire des partenariats franco-hongrois
Répertoire des partenariats franco-polonais
Répertoire des partenariats franco-vietnamiens
Répertoire des partenariats franco-japonais
Répertoire des partenariats franco-algériens
Répertoire des partenariats franco-palestiniens
Répertoire des partenariats franco-marocains
Répertoire des partenariats franco-tunisiens
Répertoire des partenariats franco-israéliens
Répertoire des partenariats franco-libanais
Répertoire des partenariats franco-américains (France - États-Unis)
Répertoire des partenariats franco-américains (en anglais)
Répertoire des partenariats France - Amérique latine et Caraïbes
Répertoire des partenariats franco-béninois
Répertoire des partenariats franco-mauritaniens
Répertoire des partenariats franco-burkinabè
RPCARépertoire des partenariats franco-camerounais
Répertoire des partenariats franco-malgaches
Répertoire des partenariats franco-maliens
Répertoire des partenariats franco-sénégalais
Répertoire des partenariats franco-togolais

### Collection Réflexions

Référence	Ouvrage	Parution
R001	Les jeunes, la vie locale et l'action internationale	2003
R002	Regards sur la coopération décentralisée franco-burkinabè	2003
R003	Pauvreté et inégalités en Afrique subsaharienne	2002
R004	L'impact local de la coopération décentralisée sur les territoires	2006
R007	Migrants et collectivités territoriales : comment approfondir le partenariat	2008
R008	L'éducation au développement et à la solidarité internationale (CUF - Educasol)	2010

## Collection Référence

Référence	Ouvrage	Parution
REF01	Les instruments juridiques de la coopération décentralisée	2008
REF02	Les collectivités territoriales et l'engagement des jeunes à l'international	2009
REF03	Coopération décentralisée et alimentation en Afrique - Agriculture et développement rural (CUF - CFSI)	2010
REF04	La coopération internationale des collectivités territoriales et l'Union européenne : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède face à la Commission européenne (CUF-AFD)	2010

## Ouvrages hors collection

Référence	Ouvrage	Parution
HCDD	Coopération décentralisée pour le développement durable, guides méthodologiques, en partenariat avec l'AFCCRE et l'Association 4D	2005
HCPCD	L'évaluation des partenariats de coopération décentralisée. Document de réflexion et d'appui méthodologique : enjeux d'une évaluation dans le cadre d'une coop. déc., principales étapes, méthodes...	
HCCDDA	Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique. Pratiques en débat et expériences - 2 volumes	2000
MOCD	Accompagner les collectivités territoriales du Sud dans la gouvernance de leur territoire : Comment la coopération décentralisée peut-elle renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités partenaires ? – Rapport complet	2009

## Cahiers de la coopération décentralisée

CDD-2	Cahiers de la coopération décentralisée : l'action internationale des collectivités territoriales - Numéro 2-juin 2010	2010
-------	--	------

## DVD

Référence	Ouvrage	Parution
DVPA	Voter en Palestine	2007